



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6171^e séance

Lundi 27 juillet 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, de l'Égypte, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Suisse, de la République arabe syrienne et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Weissbrod (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 22 juillet 2009, qui sera publiée sous la cote S/2009/380 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le lundi 27 juillet 2009 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Fernández-Taranco.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Fernández-Taranco (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de présenter un exposé au Conseil pour la première fois en tant que Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Depuis le dernier exposé présenté au Conseil par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, le 23 juin 2009 (voir S/PV.6150), la communauté internationale a déployé des efforts concertés pour créer les conditions d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations afin d'atteindre l'objectif final de la solution à deux États.

Le 26 juin, le Secrétaire général s'est joint aux autres membres du Quatuor lors d'une réunion à Trieste, qui a été suivie par une réunion avec les ministres des affaires étrangères du comité de suivi de la Ligue arabe sur l'Initiative de paix arabe. Le Quatuor a souligné le fait que la seule solution viable au conflit israélo-palestinien est celle qui mettra fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et qui répondra aux aspirations des deux parties à avoir des patries indépendantes, par la création de deux États pour deux peuples : Israël et un État palestinien indépendant, contigu et viable, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Tous les membres du Quatuor ont fait part de leur détermination à continuer de rechercher de façon

active et énergique une solution globale au conflit israélo-arabe.

À Trieste, l'Envoyé spécial des États-Unis, George Mitchell, a rendu compte au Quatuor et aux ministres des affaires étrangères des pays arabes des efforts intensifs entrepris par toutes les parties dans l'ensemble de la région. Il a insisté sur le fait que l'objectif était la paix et non un énième autre processus. Je suis certain que tous les membres du Conseil savent que le sénateur Mitchell se rendra dans la région pour la cinquième fois cette semaine, de même que plusieurs hauts fonctionnaires des États-Unis. Les envoyés du Quatuor se rencontreront également à Jérusalem à la fin du mois afin d'assurer un suivi actif avec les parties pour promouvoir la mise en œuvre des vues du Quatuor et formuler des recommandations pour que le Quatuor prenne des mesures.

Il existe un ferme consensus entre les membres du Quatuor sur le fait que tant Israël que les Palestiniens doivent honorer leurs obligations au titre de la Feuille de route, et ils ont demandé instamment au Gouvernement israélien de geler toute activité de colonisation, y compris l'accroissement naturel. J'ai le regret de vous informer que les activités de colonisation illégales se poursuivent en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et qu'aucun poste avancé de peuplement n'a été évacué au cours de la période considérée. La situation à Jérusalem-Est est particulièrement préoccupante du fait des événements survenus sur le terrain, en particulier les informations faisant état de nouvelles constructions de colonies et de démolitions de maisons.

La communauté internationale a fait part de sa préoccupation suite à l'approbation par le comité de planification de la mairie de Jérusalem de la construction de 20 nouvelles unités de logement sur le site de l'hôtel Shepherd, dans le quartier Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est. Le 19 juillet, dans la zone Wadi Joz à Jérusalem-Est, le Coordonnateur spécial Serry a rencontré des représentants spéciaux de la Troïka de l'Union européenne, et a rencontré d'autres membres de la communauté internationale au domicile de deux familles qui ont reçu un avis d'expulsion, afin de faire part de sa préoccupation face à la situation désespérée de ces familles et aux nouvelles constructions de peuplement qui sont prévues à Jérusalem-Est. Les maisons font partie d'un quartier comprenant 26

familles de réfugiés palestiniens qui sont toutes menacées d'expulsion.

Un événement important s'est produit hier au cours duquel des colons accompagnés des forces de sécurité israéliennes ont pris possession d'une maison dans une autre zone de Sheikh Jarrah. Des ordres de démolition visant trois maisons palestiniennes construites sans permis ont été exécutés au cours de la période considérée, et 13 nouveaux ordres ont été émis. Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées sur ordre d'Israël et le 15 juillet, un centre communautaire de Jérusalem-Est a été fermé. Ces mesures unilatérales dans des zones hautement sensibles de Jérusalem-Est exacerbent les tensions et sapent la confiance placée dans la solution à deux États en tant que fondement du règlement du problème. La position du Secrétaire général est claire – l'avenir de Jérusalem reste une question de négociations entre les parties sur le statut définitif.

Au cours de la période considérée, 51 incidents se sont produits au cours desquels 19 Palestiniens ont été blessés et ont vu leurs propriétés vandalisées par des colons. Deux Israéliens ont également été blessés lors de ces incidents. Le 20 juillet, des colons ont blessé deux Palestiniens et mis le feu à des terres agricoles dans le village de Burin. L'état de droit reste insuffisamment mis en vigueur contre les colons auteurs de violences.

La période considérée marque le cinquième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice selon lequel la construction du mur à l'intérieur des territoires palestiniens occupés était contraire au droit international. La construction de la barrière a aggravé les restrictions à la circulation en Cisjordanie, et son itinéraire prévu comprend environ 9,5 % de la superficie de la Cisjordanie. Environ 58 % de la barrière a été construite selon l'itinéraire actuel, et la construction se poursuit.

Les principaux responsables du Quatuor ont convenu que les transformations sur le terrain doivent faire partie intégrante du programme pour la paix et doivent en être l'un des éléments essentiels. À cet égard, il y a eu des améliorations en Cisjordanie, au cours de la période considérée. Israël a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour faciliter la circulation entre Naplouse, Qalqilya, Ramallah et Jéricho. Les observations initiales sur le terrain

montrent que ces mesures ont permis de faciliter sensiblement l'accès de ces villes aux Palestiniens.

Le Gouvernement israélien a également annoncé que les créneaux horaires affectés au transit commercial du pont Allenby vers la Jordanie allaient augmenter et que cela permettrait de promouvoir le développement de trois zones industrielles essentielles à Bethléem, Djénine et Jéricho. Ces mesures bienvenues prises par Israël, si elles se poursuivent et s'étendent, auront des effets importants sur la liberté de circulation et le développement économique des Palestiniens.

Au total, il existe aujourd'hui 613 barrages en Cisjordanie. Ce chiffre a été confirmé conjointement pour la première fois suite à la coopération entre le Commandement central des Forces de défense israéliennes (FDI) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui comprenait notamment un recoupement détaillé des informations et une série de déplacements conjoints sur le terrain.

Dans un contexte difficile, l'Autorité palestinienne continue de mettre en œuvre un programme de réforme ambitieux. Depuis la création d'un bureau national de crédit à la modernisation du cadre légal des investissements, de nombreuses mesures sont mises en œuvre pour renforcer les bases de la viabilité socioéconomique. Je réitère l'appel du Comité spécial de liaison et du Quatuor en faveur d'un appui solide et constant à l'Autorité palestinienne.

Cependant, la situation fiscale de l'Autorité palestinienne reste catastrophique. Le Fonds monétaire international estime que 900 millions de dollars de capitaux étrangers sont toujours nécessaires d'ici la fin de l'année, dont 300 millions pour répondre aux besoins à Gaza. Il est essentiel que les donateurs étrangers honorent leurs promesses faites à Paris en décembre 2007, et à Charm el-Cheikh, en mars de cette année.

Comme l'a également remarqué le Quatuor lors de sa réunion à Trieste, l'Autorité palestinienne a pris des mesures importantes pour réformer son secteur de la sécurité. Les membres de la police judiciaire ont achevé un programme de formation, le 5 juillet, et la rénovation des prisons est en cours dans plusieurs villes de Cisjordanie. Cinq postes de police sont également en cours de construction dans le gouvernorat de Djénine. Les forces palestiniennes sont maintenant

libres d'opérer de nuit dans quatre villes de Cisjordanie grâce à une meilleure coordination avec Israël.

La situation était généralement calme en Cisjordanie et on n'a déploré aucune victime au cours de la période considérée, même si 19 Palestiniens et 10 Israéliens ont été blessés. Les forces de sécurité israéliennes continuent d'arrêter des Palestiniens, mais en moins grand nombre qu'au cours des périodes précédentes. Fait perturbant, le 4 juillet, un dirigeant de l'Autorité palestinienne a indiqué que les forces de sécurité palestiniennes avaient découvert des armes, des explosifs et 8,5 millions de dollars en espèces dans des caches du Hamas en Cisjordanie. Je demande instamment à l'Autorité palestinienne de continuer de faire son possible pour améliorer l'ordre public et lutter contre l'extrémisme violent, conformément à ses obligations stipulées dans la Feuille de route.

Le Secrétaire général a partagé avec le Quatuor sa conviction que la situation à Gaza est intenable et ne sert les intérêts d'aucune des parties concernées. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité reste le cadre directeur pour améliorer la situation à Gaza. La baisse importante et bienvenue de la violence évoquée dans le dernier exposé s'est poursuivie au cours de la période considérée. Toutefois, on a déploré le mois dernier quatre tirs de roquettes ou d'obus de mortier sur Israël et neuf incursions de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, au cours desquels deux enfants palestiniens ont été tués et sept Palestiniens blessés. Selon les informations, sept Palestiniens ont été tués aujourd'hui au cours de l'effondrement d'un tunnel utilisé pour la contrebande. Aucun mécanisme n'a été mis en place pour prévenir le trafic illicite d'armes et de munitions à Gaza.

Je voudrais insister sur l'appel lancé par le Quatuor en faveur de la réouverture durable de tous les points de passage pour permettre la circulation régulière de personnes et de matériels humanitaires et de biens commerciaux dans Gaza. Très peu de catégories de biens, y compris des quantités réduites de ciment et de verre, interdits d'importation depuis juin 2007, ont exceptionnellement été autorisées à entrer dans Gaza au cours de la période considérée. De façon générale, en moyenne 78 camions par jour ont été autorisés à entrer dans Gaza, ce qui représente une amélioration par rapport aux 70 camions environ par jour dénombrés en juin et une nette augmentation par rapport aux 18 camions par jour recensés en novembre 2008.

Toutefois, en mai 2007, avant l'imposition du régime de bouclage général, quelque 475 camions entraient chaque jour dans Gaza dans le cadre des activités de commerce et d'échange normales. Au cours de la période à l'examen, les produits destinés à l'alimentation humaine et animale ont représentés environ 70 % des importations, alors que la plupart des matières industrielles et agricoles et de matériaux de construction ont été interdits ou sévèrement limités. Aucune exportation n'a pu sortir de Gaza pendant cette période.

Le mois dernier, le volume du carburant industriel entré dans Gaza par les points de passage a fourni environ 70 % des quantités nécessaires pour que les centrales électriques de Gaza fonctionnent à pleine capacité. Les coupures d'électricité se sont poursuivies dans toute la bande de Gaza, touchant directement la capacité des ménages de réfrigérer les denrées alimentaires, ainsi que la fourniture de services essentiels comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les soins de santé et le stockage des médicaments et l'évacuation des déchets. En raison du manque de matériel nécessaire pour réparer les dégâts subis par le réseau au cours de l'opération « Plomb durci », près de 10 % de la population demeure absolument sans électricité.

Il importe de noter que l'économie parallèle reposant sur le réseau de tunnels persiste à Gaza, la contrebande apportant des biens de consommation de plus en plus variés ainsi que de l'essence revendue sur le marché noir, en particulier. Ce réseau parallèle de tunnels a permis de pallier quelque peu certaines pénuries, mais il ne saurait se substituer à une économie saine et opérationnelle basée sur la libre circulation des biens.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a ouvert plus de 150 camps d'été à Gaza qui bénéficient à plus de 185 000 enfants. Sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les efforts ont commencé pour déblayer plus de 600 000 tonnes de gravats. À l'appui des efforts du PNUD, l'Équipe de lutte antimines de l'ONU pour Gaza a reçu du matériel spécial de neutralisation des engins explosifs mais attend toujours l'acheminement d'explosifs spéciaux pour détruire les engins non explosés

Aucune quantité significative de matériaux de construction n'a été autorisée à entrer dans Gaza, et je réaffirme la position du Secrétaire général selon laquelle cette situation est absolument inacceptable. À Trieste, le Quatuor a exprimé son appui à la proposition de l'ONU pour enclencher un relèvement rapide à Gaza en rouvrant les points de passage aux matériaux nécessaires pour achever le travail de construction de logements et d'installations sanitaires et scolaires mené par l'ONU et suspendu depuis juin 2007. Nous demandons à Israël de répondre rapidement et positivement à cette proposition.

Une nouvelle série de pourparlers infructueux pour réconcilier le Fatah et le Hamas s'est déroulée au Caire le 28 juin. Les efforts égyptiens sont désormais suspendus à la demande du Président Abbas, afin de permettre au Fatah de mettre l'accent sur ses efforts de réforme au prochain congrès du Fatah, prévu le 4 août à Bethléem. Les factions doivent se rencontrer à nouveau au Caire le 25 août.

Dans l'intervalle, le Hamas continue d'asseoir son contrôle sur la bande de Gaza et maintient une présence de police visible dans les lieux publics. Le 9 juillet, fait nouveau pour la société gazaouie, le Président de la Cour suprême de Gaza, qui est issu du Hamas, a institué une règle selon laquelle les femmes avocates doivent désormais porter une robe traditionnelle et se couvrir la tête lorsqu'elles apparaissent dans la salle d'audience. Les relations intrapalestiniennes demeurent tendues, et le 21 juillet, une bombe a fait 61 blessés lors d'un mariage à Khan Younis.

Le Fatah affirme que près de 200 de ses membres à Gaza ont été détenus pendant la période à l'examen. Le Fatah a également exprimé sa crainte que ses membres qui résident à Gaza soient empêchés de participer à son sixième congrès à Bethléem.

Le 14 juillet, le nouveau négociateur israélien a rencontré au Caire son homologue égyptien pour parler des possibilités de libération du soldat israélien capturé, Gilad Shalit, en échange d'une partie des 11 000 prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas toujours pu avoir accès à Gilad Shalit, qui est en captivité depuis trois ans.

Le juge Goldstone est retourné à Gaza le 28 juin pour diriger deux journées d'audiences publiques avec les victimes de l'opération « Plomb durci » et leurs

familles. Le 6 juillet, des audiences similaires ont eu lieu à Genève, au cours desquelles des témoins et des victimes en provenance de Cisjordanie et du sud d'Israël ont apporté leurs témoignages, y compris Noam Shalit, le père du soldat israélien capturé Gilad Shalit. Le rapport de la mission Goldstone sera présenté au Conseil des droits de l'homme en août, pour examen à la prochaine session du Conseil en septembre.

Au niveau régional, les ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes se sont réunis au Caire le 24 juin et se sont félicités du nouveau départ dans les relations entre les États-Unis et le monde arabe et musulman, ainsi que de la promesse du Président Obama de tout mettre en œuvre pour parvenir à une paix globale dans la région. Les ministres des affaires étrangères ont insisté sur l'importance d'un gel complet des activités d'implantations israéliennes et sur la nécessité de lever le blocus de la bande de Gaza, deux éléments qu'ils ont jugé clefs pour créer le climat nécessaire à la reprise des négociations de paix.

Le Quatuor a pris note de la déclaration de la Ligue des États arabes et a exprimé son appui au dialogue entre tous les États de la région dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe. Le Quatuor a demandé aux États arabes de prendre des mesures visant à reconnaître la place légitime d'Israël dans la région; d'affirmer que la violence ne pouvait contribuer à la paix et à la sécurité dans la région; et d'aider le peuple palestinien à instaurer son futur État par un appui résolu à l'Autorité palestinienne.

La situation dans le Golan syrien occupé est demeurée calme pendant la période à l'examen, bien que les activités de peuplement se poursuivent.

En ce qui concerne le Liban, je voudrais rappeler que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, a fait un exposé au Conseil le 23 juillet sur les récentes violations de la résolution 1701 (2006) qui ont eu lieu au Sud-Liban. Les enquêtes sur certaines de ces violations se poursuivent.

En outre, le 8 juillet, un civil libanais a traversé la Ligne bleue près du tombeau de Sheikh Abbad et a été arrêté par les forces de défense israéliennes. Il a été remis à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) le lendemain. Tout au long du mois, les violations aériennes israéliennes se sont poursuivies presque quotidiennement.

Au cours des réunions qu'il a eues la semaine dernière avec des responsables et dirigeants politiques libanais et israéliens, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, M. Michael Williams, a souligné la gravité de ces récents incidents et des violations de la résolution 1701 (2006) qui se sont produites. Il a également insisté sur la nécessité d'apaiser la situation. Il a demandé aux dirigeants libanais qu'il n'y ait plus d'autre incursion de civils libanais au-delà de la Ligne bleue. M. Williams a obtenu du Premier Ministre Siniora, du Président du Parlement Berri et du Premier Ministre désigné Hariri l'assurance qu'il n'y aurait pas d'autres manifestations dans cette zone. Un responsable de haut niveau du Hezbollah a également fourni les mêmes assurances.

Toujours dans le cadre de ses efforts pour désamorcer la situation, M. Williams s'est rendu en Israël le 23 juillet où il a soulevé la question de la tour de guet nouvellement construite à Kfar Shouba, demandant qu'elle soit détruite. La priorité immédiate est que toutes les parties s'abstiennent de tout acte de provocation qui pourrait avoir des conséquences peu souhaitables.

Pendant que nous attendons le résultat de l'enquête sur les incidents récents, la FINUL poursuivra sa coordination étroite avec les forces armées libanaises pour veiller à ce que la situation dans la zone d'opération de la FINUL demeure sous contrôle, conformément à la résolution 1701 (2006).

Du côté libanais, le défi à relever demeure la formation d'un nouveau gouvernement après les élections parlementaires du 7 juin. Nous espérons que les négociations en cours sur la formation du Gouvernement aboutiront le plus rapidement possible. Les incidents survenus récemment au Sud-Liban sont tristement venus nous rappeler que la situation peut se dégrader rapidement et dangereusement. En dépit de la gravité de ces incidents, nous espérons cependant toujours pouvoir aller de l'avant dans la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et vers une plus grande sécurité et une plus grande stabilité au Moyen-Orient.

Le moment est venu pour Israël, les Palestiniens et tous les acteurs dans la région d'apporter leur contribution pour mettre fin au conflit israélo-arabe et pour créer un avenir meilleur pour le Moyen-Orient. Le Quatuor se réunira en marge des travaux de l'Assemblée générale à New York en septembre, et une

réunion du Comité spécial de liaison sera également organisée. Nous continuons d'appuyer l'organisation d'une conférence internationale à Moscou en 2009.

Nous demeurons déterminés à poursuivre activement et énergiquement une solution globale du conflit israélo-arabe, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, de l'Accord-cadre de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route et des accords conclus précédemment par entre les parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fernández-Taranco de son exposé.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Oscar Fernández-Taranco pour son exposé, qui montre clairement l'ampleur de la détérioration de la situation et les dangers qui pèsent sur les territoires palestiniens occupés et sur la sécurité et la stabilité dans la région.

Bien que plus de six mois se soient écoulés depuis le massacre perpétré par les forces israéliennes dans la bande de Gaza et depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, nous ne voyons toujours aucune indication que les autorités d'occupation ont l'intention de mettre un terme à leur comportement inhumain vis-à-vis des civils dans la bande de Gaza. Pour la troisième année consécutive, elles continuent de refuser de mettre fin au siège et au blocus et d'ouvrir les points de passage dans le cadre d'une politique de châtement collectif menée en violation du droit international et du droit humanitaire. Elles refusent aussi de mettre fin à leurs violations graves dans les territoires palestiniens occupés, certaines de leurs activités pouvant être facilement qualifiées de crimes de guerre au regard du droit international et du droit international humanitaire.

Nous ne voyons également aucune indication de la part de la communauté internationale de vouloir sortir de son silence. La communauté internationale ne semble pas vouloir faire pression sur les autorités d'occupation pour mettre un terme aux souffrances des civils dans la bande de Gaza. Ce silence a encouragé les forces d'occupation à commettre encore davantage de crimes et à intensifier certaines pratiques dignes d'un État qui est au-dessus de la loi.

À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des efforts déployés par son personnel malgré toutes les menaces et tous les dangers auxquels ils doivent faire face. Nous condamnons fermement toutes les agressions contre son personnel, tout comme les fausses accusations proférées à leur égard par les forces d'occupation.

Les conditions en Cisjordanie ne sont pas meilleures que dans la bande de Gaza, ce qui montre qu'en dépit des allégations et des prétextes présentés par Israël au sujet de la bande de Gaza, les responsables israéliens ont continué d'affirmer leur intention de poursuivre l'expansion de leurs activités de peuplement et de continuer d'appliquer des politiques visant à judaïser rapidement Jérusalem en confisquant des cartes d'identité et des terres. Pendant ce temps, les colons continuent de commettre des crimes contre les civils palestiniens en Cisjordanie occupée, crimes qui sont bien souvent commis avec l'aide et l'appui des forces d'occupation qui les protègent tout en ne faisant aucun cas des plaintes des civils palestiniens.

Ces mesures ont été exacerbées par la poursuite de la construction du mur de séparation raciste, malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et par la fermeture des roades et des routes de contournement qui traversent la Cisjordanie. En tout, les colonies de peuplement, les roades et le mur de séparation occupent 2 703 kilomètres carrés, soit 46 % de la totalité du territoire de la Cisjordanie. Mais nous continuons de parler de la création d'un État palestinien à un moment où 46 % de la Cisjordanie est occupée par Israël et par les colons.

Je tiens à parler de la situation des prisonniers et détenus palestiniens, en particulier des femmes. Je vais parler ici du rapport adopté par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme qui

fait référence à la situation grave et pénible des prisonnières palestiniennes dans les centres de détention israéliens. Le rapport indique que la plupart subissent des pressions psychologiques et mentales. Elles sont torturées, insultées, battues, menacées et harcelées sexuellement. Le rapport affirme également que 13 % de ces prisonnières sont âgées de moins de 18 ans.

Tout effort sérieux en faveur de la paix au Moyen-Orient doit avant tout viser à mettre un terme à ce silence international à l'égard d'Israël. Cela signifie que la communauté internationale ne doit plus avoir peur d'Israël. Elle doit être audacieuse et exiger d'Israël qu'il gèle toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement. Le Conseil a gardé silence, ce qui a encouragé Israël à poursuivre ses politiques. Il a rejeté toute référence faite à un État raciste et, au contraire, a parlé d'un État juif israélien, et il n'a pas su condamner la mise en place de nouvelles règles contre la population arabe. Ceci risque de nous mener à une nouvelle *Nakba*, pose les jalons d'un transfert et du déplacement de 1,5 million de Palestiniens hors de leur terre occupée en 1948 et dénie les droits des réfugiés palestiniens au retour conformément au droit international et aux résolutions internationales.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco pour son exposé complet et détaillé, son premier exposé devant le Conseil.

Au cours des six derniers mois, la situation au Moyen-Orient est demeurée inquiétante. À peu près aucun progrès n'a été fait dans l'application des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Malgré l'annonce d'un cessez-le-feu, les incursions des Forces armées israéliennes dans le Territoire palestinien occupé se sont poursuivies; l'imposition par Israël de restrictions et d'un blocus a continué d'infliger d'indicibles dommages sur les plans psychologique, matériel et humanitaire au tissu même de la population civile de Gaza et eu un effet négatif sur les activités de reconstruction des organes des Nations Unies et de la communauté internationale de donateurs. La construction accrue par Israël de colonies en Cisjordanie et la poursuite constante de l'édification du mur de séparation a menacé d'altérer le statut juridique, la composition démographique et le caractère des territoires palestiniens avant que les négociations sur le statut final ne puissent reprendre. Et

les civils israéliens continuent d'être victimes de tirs de roquette.

En présence de cette situation, nous accueillons avec satisfaction les efforts diplomatiques plus intenses et le large consensus qui règne parmi les membres du Quatuor et de la Ligue arabe, les pays de la région et la communauté internationale quant à l'urgente nécessité de reprendre rapidement un processus de paix au sens le plus large sur tous les volets. Nous saluons aussi les efforts du Gouvernement palestinien pour consolider les progrès s'agissant de revitaliser l'infrastructure socioéconomique, d'élaborer une structure de sécurité efficace et d'établir des institutions fonctionnelles pour un futur État. Cette évolution positive nous inspire un sentiment de prudent optimisme.

Depuis plus de six décennies, le Moyen-Orient souffre d'hostilités qui se prolongent sans fin et n'a pas connu un état permanent de paix, stabilité et prospérité. La violence et celle qu'elle suscite en retour ne contribueront pas à une paix juste, globale et durable dans la région, qui puisse assurer à Israël la sécurité et permettre aux Palestiniens d'atteindre leur but ultime de fonder un État indépendant et viable qui leur appartienne en propre. Un règlement pacifique des différends, un dialogue constructif et des négociations menées de bonne foi peuvent et doivent être l'unique option pour jeter un pont sur le fossé qui sépare les parties et créer un climat de confiance, ce qui est si essentiel après des années de méfiance et d'affrontement.

Le Viet Nam continue à soutenir la Feuille de route, les termes de référence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et l'appel à une stricte application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous insistons auprès du nouveau Gouvernement israélien pour qu'il reste fidèle à l'intention de régler la crise sur la base d'une solution à deux États, gèle l'activité illégale de colonisation, démantèle les avant-postes érigés depuis mars 2001, autorise l'accès sans entrave de l'aide humanitaire, ouvre tous les points de passage et décide du sort de tous les prisonniers palestiniens. Nous exhortons aussi les factions palestiniennes à promouvoir la réconciliation nationale et à se ranger derrière l'Autorité nationale palestinienne en préparation de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale et de la création d'un État national. Nous applaudissons au rôle joué par les pays arabes à cet égard.

Pour soulager la souffrance des habitants de Gaza, nous appelons les parties concernées à respecter strictement le droit humanitaire international et les droits de l'homme et à prêter la coopération nécessaire aux opérations de secours actuellement menées par les organes des Nations Unies et les organisations humanitaires.

Tout en nous félicitant de l'heureux déroulement des élections parlementaires au Liban au début du mois dernier, nous restons néanmoins préoccupés par les récents incidents de sécurité survenus au Sud-Liban et nous appuyons l'enquête menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les Forces armées libanaises. En cette conjoncture critique, nous soulignons l'importance que les parties observent la plus grande retenue et que la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, des agents humanitaires et de la population locale soit garantie. Nous adjurons Israël de mettre fin à ses vols au-dessus du territoire libanais et de se retirer de la partie nord du village de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue. Nous continuons à soutenir les efforts collectifs visant à garantir la pleine application de la résolution 1701 (2006).

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens à remercier aussi le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco de son exposé.

Six mois se sont écoulés depuis le conflit à Gaza. Si aucune explosion notable de violence n'est survenue depuis lors, il ne s'est pas produit non plus de percée politique vers une paix durable. Nous croyons que la situation actuelle, qui n'est ni la guerre ni la paix, n'est pas viable à long terme. Nous devons faire tout le possible pour instaurer une paix véritable.

Nous ne pouvons surestimer l'importance de la solution à deux États. On ne saurait y parvenir que par la négociation, et la violence n'a aucune place dans le processus. Le Japon appuie avec force une solution globale sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1850 (2008), les principes de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », et la Feuille de route.

À cet égard, nous renouvelons notre appel tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens à remplir leurs

obligations au titre de la Feuille de route et à s'abstenir de toute action qui pourrait préjuger de l'issue des négociations. Nous exhortons les Israéliens à geler leurs activités de colonisation, y compris la « croissance naturelle » en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. À cet égard, nous sommes préoccupés par le projet de construction de résidences juives à Jérusalem-Est.

Améliorer la situation humanitaire à Gaza demeure une importante priorité. Nous appelons les Israéliens à coopérer davantage aux efforts de la communauté internationale en gardant les points de passage ouverts en permanence pour assurer la facilité de circulation des personnes et des marchandises. Nous appelons aussi toutes les parties à appliquer en totalité la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité afin de résoudre les problèmes concernant Gaza. Pour accélérer cette orientation, le Japon s'est efforcé d'atténuer la gravité de la situation humanitaire. Ce mois-ci, nous avons décidé de fournir un total de 10 millions de dollars en assistance, dont une aide alimentaire par l'entremise de l'UNRWA et du Programme alimentaire mondial (PAM), et un versement au bénéfice du projet de prévention des maladies infectieuses par l'entremise de l'UNICEF.

Nous prenons note du retrait de certaines restrictions à la circulation et à l'accès en Cisjordanie par le Gouvernement du Premier Ministre Netanyahu. Nous encourageons les Israéliens et les Palestiniens à renforcer leur coopération sur le plan sécuritaire, ce qui permettra d'assouplir encore davantage les restrictions à la circulation et à l'accès.

La réconciliation palestinienne est essentielle. Nous appuyons l'unité palestinienne sous la direction du Président Abbas et nous appelons les Palestiniens à travailler énergiquement à atteindre cet objectif. Dans ce contexte, nous espérons que le Congrès du Fatah sera un succès. Nous soutenons pleinement les efforts de l'Égypte et nous demandons à tout pays de la région en position d'influence de collaborer à cette entreprise.

Le Japon n'a cessé de prêter assistance aux Palestiniens depuis l'Accord d'Oslo de 1993. Edifier une économie viable pour les Palestiniens représente une composante indispensable d'un futur État palestinien. Le Japon continuera de faire tout le possible à cet égard.

Nous saluons et appuyons les efforts renouvelés et plus intenses du gouvernement Obama qui tendent à instaurer une paix globale dans la région. Les sérieux

efforts des États-Unis créent une occasion, que nous n'avons pas vue depuis un certain temps, d'atteindre l'objectif recherché depuis si longtemps d'instaurer une paix globale entre toutes les parties dans la région, y compris la Syrie et le Liban. Mais nous ne pouvons laisser les États-Unis endosser seuls toutes les responsabilités. Les parties elles-mêmes, aussi bien que la communauté internationale, doivent aussi endosser leurs responsabilités si nous voulons parvenir à la paix.

Nous soutenons pleinement l'Initiative de paix arabe, qui peut être la base d'une paix globale dans la région, et nous croyons que tous les États arabes peuvent jouer un rôle plus actif s'agissant d'améliorer l'atmosphère dans laquelle se tiennent les pourparlers de paix. Espérons qu'ils accompliront des pas tangibles en ce sens.

Les habitants de la région ont été témoins de plusieurs initiatives de paix. Nous ne devons pas les laisser devenir indifférents face à ces efforts renouvelés. Nous devons saisir cette occasion comme si c'était la dernière. Le Japon est déterminé à aider les deux parties à relancer le processus de paix. L'Ambassadeur Yutaka Imura, récemment nommé Envoyé spécial du Gouvernement japonais pour le processus de paix au Moyen-Orient, s'emploiera, avec les parties, à réaliser une paix globale dans la région.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco pour l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui concernant la situation au Moyen-Orient. Je remercie également la Représentante permanente d'Israël, ainsi que le représentant de l'Observateur permanent de la Palestine.

Le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient s'inscrit dans le cadre d'importantes initiatives diplomatiques visant à imprimer un nouvel élan au processus de paix. Après la période de conflit et de transition politique qui a caractérisé la région pendant le premier semestre de cette année, il est temps maintenant de dialoguer et de négocier.

Le Mexique espère que, pendant la deuxième moitié de l'année, le processus de paix connaîtra des avancées concrètes, qui nous conduiront vers l'objectif approuvé par la communauté internationale, à savoir la création d'un État palestinien qui cohabite en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est pourquoi nous saluons l'initiative diplomatique prise au Moyen-Orient par le Président des États-Unis, Barack Obama, ainsi que le message important qu'il a transmis lors de son récent discours au Caire le 4 juin dernier.

Nous avons aussi pris note du fait que le Premier Ministre Benjamin Netanyahu a reconnu la nécessité de créer un État palestinien. Cependant, selon nous, les conditions préalables importantes, parfois très restrictives, qui ont été imposées pour atteindre cet objectif risquent de compliquer encore le processus de négociation et un futur arrangement. Nous espérons que cette initiative constituera un premier pas dans la bonne direction et qu'elle permettra à tous les secteurs politiques d'Israël de participer au processus de négociation.

De même, nous nous félicitons de la déclaration faite par le Quatuor, à Trieste le 26 juin dernier, dans laquelle la communauté internationale réitère sa détermination d'appuyer les parties au processus de négociation et de mettre en œuvre les accords qui en découlent. Le Mexique appuie cette déclaration, qui renouvelle l'appel lancé aux parties d'honorer leurs obligations, conformément à la Feuille de route, et d'œuvrer conjointement à la solution à deux États.

Nous espérons que ces initiatives diplomatiques produiront les conditions nécessaires à l'organisation, en temps opportun, d'une conférence internationale, à Moscou, qui permettra de consolider l'objectif d'une issue concluante du processus de paix au Moyen-Orient. Le Mexique a participé activement aux efforts internationaux en faveur de la paix et nous nous joindrons à toute initiative allant dans ce sens.

Réaliser les objectifs du processus de paix ne doit pas rester un vœu pieu. La situation critique dans laquelle se trouvent les populations de la région et les tensions constantes qui durent depuis des décennies entre les acteurs touchés par ce conflit exigent que des progrès soient rapidement réalisés.

Des comptes rendus font état d'incidents graves survenus il y a quelques jours, dans la zone frontalière entre Gaza et Israël, ce qui confirme que les tensions et l'insécurité sont toujours présentes après l'opération militaire qui a eu lieu au début de cette année. Nous condamnons ces actes de violence, notamment les attaques dirigées contre la population civile, et nous exhortons de nouveau tous les acteurs à respecter en

permanence les dispositions du droit international humanitaire.

Les conditions de vie dans la bande de Gaza continuent de se dégrader progressivement, à cause des difficultés d'accès que rencontre l'aide humanitaire et des restrictions continues qui frappent la fourniture des matériaux de construction, du carburant et de l'argent en espèces. Selon les chiffres fournis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la quantité de consommables qui est entrée à Gaza ces dernières semaines représente un cinquième seulement des biens entrés pendant la même période en 2007.

Cette situation est inacceptable. Elle entraîne une détérioration de la situation humanitaire et aggrave le sentiment de frustration et d'injustice de la population, ce qui favorise l'extrémisme et la violence. Les restrictions à Gaza favorisent le trafic illicite de matériels, de carburant et de denrées alimentaires qui, à son tour, donne lieu à un cercle vicieux en facilitant le trafic illicite d'armes, ce qui compromet la sécurité dans toute la région.

Nous continuerons donc à insister sur la nécessité d'établir un mécanisme de surveillance international qui garantisse un cessez-le-feu durable, l'ouverture des points de passage et le contrôle du trafic illicite d'armes, conformément à la résolution 1860 (2009). Nous appuyons toutes les initiatives visant à établir un mécanisme de ce genre, unique moyen d'assurer le retour progressif à une situation normale dans la bande de Gaza.

Ce retour à la normale exige aussi de poursuivre les efforts déployés pour parvenir à la réconciliation intrapalestinienne, encouragée grâce à l'appui du Gouvernement égyptien. Nous regrettons que les derniers cycles de négociation n'aient pas abouti à des avancées significatives et nous appelons les diverses factions palestiniennes à rejoindre le chemin de la réconciliation, afin de promouvoir le dialogue de paix avec Israël. Nous exhortons également le Hamas et toutes les milices palestiniennes à renoncer à la violence, afin d'instaurer un climat de confiance favorable au processus de paix. L'extrémisme ne doit pas être combattu uniquement par les armes. Il faut également, avec toutes les précautions nécessaires, créer un espace de dialogue et de négociation.

Ce n'est que grâce à l'établissement d'un Gouvernement palestinien unifié, démocratique et attaché au processus de paix, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, qu'il sera possible de jeter les bases d'un processus de négociation menant à une solution définitive au conflit.

La situation qui prévaut à Jérusalem-Est et en Cisjordanie reste un motif de préoccupation. Bien que nous voyions d'un œil favorable la levée de certaines restrictions à la circulation des personnes en Cisjordanie, notamment au point de contrôle de Hawara, dans la zone de Naplouse, la population et l'économie palestiniennes pâtissent toujours des nombreuses restrictions imposées par les Forces de défense israéliennes.

La professionnalisation progressive des forces de sécurité palestiniennes en Cisjordanie montre qu'il existe un engagement en faveur de la paix et de la stabilité régionale. Cet engagement doit s'accompagner de faits concrets qui améliorent les conditions de vie de la population palestinienne. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra réaliser de rentables progrès vers la paix.

D'autre part, les engagements pris dans la Feuille de route concernant la politique de colonisation et d'implantation, ainsi que la pratique de démolition de maisons et d'expropriations à Jérusalem-Est, ne sont toujours pas respectés. Aujourd'hui, la presse annonce qu'il y a plus de 300 000 colons israéliens établis en Cisjordanie, population qui ne cesse d'augmenter considérablement. Cette situation ne peut perdurer. Elle est néfaste au processus de négociation entre Israël et l'Autorité palestinienne, et à l'établissement d'une paix durable. Il ne faut pas oublier que, conformément aux principes de la Feuille de route et du droit international, toutes les activités de colonies israéliennes dans les territoires occupés, y compris celles considérées comme étant le résultat d'une croissance naturelle, doivent cesser dans les meilleurs délais. En outre, il convient de respecter la décision de la Cour internationale de Justice qui considère la construction de la barrière dans le territoire palestinien occupé comme contraire au droit international.

Il est indispensable de poursuivre les efforts entrepris en faveur de l'instauration d'une paix régionale. C'est pourquoi, il y a quelques semaines, nous avons salué le climat pacifique et transparent dans lequel se sont déroulées les élections législatives au Liban, le 7 juin dernier. La conclusion heureuse de ce

processus électoral démontre l'attachement de tous les acteurs politiques libanais aux accords de Doha et au processus de réconciliation nationale.

Nous nous félicitons de la normalisation des relations politiques et diplomatiques entre le Liban et la Syrie, qui permettra de resserrer le dialogue entre ces deux pays voisins afin de résoudre les questions en suspens et, finalement, de consolider la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Malgré ces importantes réalisations, nous notons avec inquiétude les événements survenus voici quelques jours au sud du Litani, dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en particulier une explosion dans un dépôt d'armements aux environs de Khirbat Salim. Il est inacceptable que des armes n'appartenant pas aux Forces armées libanaises se trouvent au sud du Litani, et cela constitue une violation de la résolution 1701 (2006).

Nous exhortons le Gouvernement libanais, en coopération avec la FINUL, à prendre les mesures nécessaires pour que ce type d'incidents ne se reproduise plus. De même, nous réitérons notre appel au Liban, à Israël et à toutes les autres parties à ce conflit à se conformer aux dispositions de la résolution 1701 (2006), en particulier à celles qui concernent l'embargo sur les armements et le désarmement complet de toutes les milices au Liban, cela dans l'unique objectif de renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays.

Nous attachons une importance particulière à ce que la FINUL soit en mesure d'exécuter son mandat sans obstacles ni restrictions d'aucune sorte. Nous réitérons aussi notre appel à Israël et à la Syrie à reprendre des entretiens indirects sous les auspices de la Turquie, car la population et la sécurité des deux États pourraient tirer grand profit de ces entretiens.

Les difficultés qui font encore obstacle à une solution définitive du conflit au Moyen-Orient sont nombreuses. Mais nous avons la certitude que c'est le moment approprié pour y faire face progressivement. Le soutien de la communauté internationale est donc essentiel, mais non suffisant. Ce qui est avant tout nécessaire, c'est la détermination et l'engagement de tous les acteurs directement impliqués dans le

processus de paix. Nous exhortons donc Israël et l'Autorité palestinienne à engager un dialogue constructif sans conditions préalables sur la base des obligations internationales et des accords antérieurs. C'est ainsi seulement que nous instaurerons la paix qu'espèrent tellement tous ceux qui sont engagés depuis 60 ans dans ce conflit, qui a eu un impact non seulement sur la sécurité régionale mais aussi, dans une large mesure, sur la stabilité internationale et sur leur propre avenir.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en souhaitant la bienvenue au Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco et en le remerciant de son franc exposé.

Notre séance d'aujourd'hui se place à la fin d'une intense période de transition qui a vu d'importantes déclarations politiques, des réunions et événements divers, sources de nouvelles perspectives et de nouveaux défis.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement au nom de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter quelques remarques.

La Croatie voit dans cette séance le symbole d'un élan vers l'adoption de mesures concrètes pour parvenir à une solution à deux États et à la paix régionale. Nous sommes encouragés par le vigoureux engagement du nouveau Gouvernement des États-Unis, qui a lancé le mouvement vers une solution durable au Moyen-Orient, notamment par l'intervention personnelle du Président Obama et les activités de son envoyé spécial, le sénateur Mitchell. Nous nous félicitons aussi de l'attachement du Premier Ministre Netanyahu et du Président Abbas à la solution à deux États. La Croatie pense que notre intérêt collectif est de rester centrés sur un objectif commun, clair et fondamental – la création d'un État palestinien viable, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël, et l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région.

Pour la communauté internationale, cela signifie qu'il lui faut se préoccuper avant tout de créer des conditions favorables au processus de paix et encourager les parties à reprendre les négociations dès que possible, en vue de régler tous les problèmes relatifs au statut permanent sur la base de la solution à deux États, de la reconnaissance mutuelle, de l'affranchissement de la violence et de la terreur, et du

respect des accords et ententes préalables. Il n'est pas d'autre moyen pour les deux parties de concrétiser leurs aspirations légitimes.

Cela signifie respecter l'intégrité des négociations bilatérales, tout en reconnaissant la dimension régionale du processus. Nous apprécions à leur valeur les efforts des partenaires régionaux responsables pour assurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base de l'Initiative de paix arabe.

La Croatie comprend que le processus politique et diplomatique demeure indissolublement lié à la situation sur le terrain. Nous comprenons qu'il est peut-être illusoire d'attendre un progrès crédible sans changer dans un sens positif les réalités sur le terrain, ni sans faire face adéquatement aux obstacles. C'est pourquoi il est crucial que les deux parties remplissent leurs obligations découlant de la Feuille de route et s'abstiennent de tout acte provocant ou initiative unilatérale qui pourrait préjuger de l'issue des négociations ou éroder la confiance dans le processus de paix. Ceci oblige à mettre fin aux activités de colonisation, à démanteler tous les avant-postes et à s'abstenir de toute action unilatérale.

La division entre Palestiniens et l'insuffisance de leur capacité institutionnelle et sécuritaire, aussi bien que l'environnement régional, suscitent la préoccupation. La Croatie apprécie les efforts de l'Égypte et de la Ligue arabe s'agissant de surmonter les divisions intra-palestiniennes.

La situation humanitaire à Gaza est une autre source de préoccupation permanente. La Croatie continue de croire que cette crise appelle en fin de compte une solution politique. L'ouverture contrôlée des points de passage, conjuguée avec les dispositions de suivi voulues, est essentielle pour assurer l'acheminement de quantités suffisantes de vivres, médicaments et numéraire, ainsi que la reconstruction et le redressement économique. Dans ce contexte, une pleine application de la résolution 1860 (2009) est indispensable pour produire une solution durable de la crise de Gaza et répondre aux soucis légitimes d'Israël en matière de sécurité. On ne saurait tolérer des tirs de roquette continus et aveugles sur le sud d'Israël ni la contrebande permanente d'armes.

Selon la Croatie, le nouvel élan vers la paix exige que les deux parties prennent des mesures décisives.

L'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts dans le sens de la consolidation des progrès vers un secteur sécuritaire efficace et des institutions en bon état de fonctionnement. Israël doit avoir l'assurance que l'édification d'un État palestinien ne se fera pas au détriment de ses légitimes préoccupations de sécurité. Les deux parties doivent prendre des mesures crédibles pour surmonter les effets destructeurs de la crise de confiance et s'acquitter de leurs obligations découlant de la Feuille de route.

Il est aussi nécessaire d'améliorer les conditions de vie de la masse des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, notamment en promouvant le développement économique sur la base de la pleine application de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Nous sommes heureux de noter la récente tendance à la renaissance de l'économie et à plus de sécurité en Cisjordanie, et nous nous félicitons des mesures récemment prises par Israël vers le retrait de contrôles routiers en Cisjordanie. Israël et les pays arabes à leur tour doivent prendre des mesures propres à créer un climat de confiance. Nous partageons l'opinion que le processus de paix global doit progresser à la fois sur le volet israélo-palestinien et sur le volet syro-libanais, notamment en préparant la conférence de Moscou.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du Liban. La Croatie félicite le peuple libanais d'avoir tenu des élections libres, équitables et pacifiques, remarquable démonstration de son aspiration à la démocratie et à des conditions normales. Alors que le processus de formation d'un gouvernement est en cours – et nous espérons qu'il se poursuivra dans un esprit de dialogue et de responsabilité –, il demeure crucial, comme le récent incident au Sud-Liban l'a clairement démontré, que tous les acteurs politiques restent attachés à la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords de Taïf et qu'ils abordent la question du désarmement du Hezbollah, qui revêt une importance capitale pour la paix et la stabilité au Liban et dans la région.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Sous-Secrétaire général Oscar Fernández-Taranco de nous avoir fait le point de l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous saluons la présence à la table du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de la Palestine.

L'Autriche souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter les éléments suivants.

Nous saluons les efforts renouvelés déployés récemment par la communauté internationale pour sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse. Comme l'a suggéré M. Javier Solana, Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle clef en appuyant de manière indéfectible le processus de paix et son objectif final, à savoir la solution permanente des deux États.

Nous voudrions rappeler les conclusions du Conseil européen de juin et souligner qu'au-delà de son appui politique et économique continu au processus de paix, l'Union européenne est prête à contribuer de manière importante aux arrangements post-conflit visant à garantir la viabilité des accords de paix, en tenant compte également des dimensions régionale et économique et sur le plan de la sécurité.

Nous accueillons avec satisfaction la détermination du Quatuor, à sa récente réunion, à trouver un règlement global au conflit israélo-arabe. L'Initiative de paix arabe et la décision de la Ligue des États arabes du 24 juin, qui souligne l'attachement à une paix globale sur tous les volets, sont également des contributions importantes au processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons des pourparlers en cours entre les États-Unis et toutes les parties de la région afin de créer les conditions d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations, sans conditions préalables, sur toutes les questions liées au statut permanent.

Le fait que le Premier Ministre Netanyahu ait exprimé son attachement à un accord de paix prévoyant la création d'un État palestinien est un premier pas positif. Mais il doit être suivi de mesures concrètes, comme la révision de la politique d'implantation israélienne qui doit aboutir à la cessation immédiate des activités de peuplement, y compris leur croissance naturelle, notamment à Jérusalem-Est, et du démantèlement de tous les postes avancés érigés depuis mars 2001. En outre, nous demandons au Gouvernement israélien de s'abstenir de toute action unilatérale à Jérusalem-Est, notamment la démolition de maisons et les expulsions.

Bien que nous reconnaissions les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne dans la réforme du secteur de la sécurité, les efforts pour lutter contre l'extrémisme violent et pour renforcer l'état de droit doivent être intensifiés. Cela suppose des garanties fiables et à long terme contre le lancement de nouvelles attaques à la roquette depuis la bande de Gaza.

La réconciliation palestinienne est cruciale. Des efforts plus résolus en faveur d'une direction politique unifiée de la part de tous les représentants politiques palestiniens et d'un renoncement commun à la violence sont nécessaires. Le retard des pourparlers du Caire, qui en sont déjà à leur septième série, est donc préoccupant. Nous espérons que les dirigeants palestiniens s'efforceront d'éviter qu'un fossé encore plus grand ne se creuse entre la Cisjordanie et Gaza, préservant ainsi les chances d'unité du futur État palestinien.

Six mois après l'escalade du conflit à Gaza, nous réaffirmons une fois encore l'importance de la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Il est indispensable de garantir un accès sans entraves à la bande de Gaza pour améliorer la situation humanitaire intolérable dans laquelle se trouve la population de Gaza et pour entamer les efforts de reconstruction.

Un approvisionnement contrôlé mais général de la bande de Gaza permettrait de décourager le trafic par le réseau parallèle de tunnels et de prendre des mesures efficaces contre la contrebande d'armes qui emprunte ces tunnels, ce qui contribuerait ainsi également à la sécurité d'Israël. L'Autriche continue de penser que la reconstruction de Gaza nécessite également de rétablir la confiance et le respect de l'état de droit. Pour ce faire, il faut mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et assurer un suivi des conclusions de ces enquêtes.

En ce qui concerne la situation en Cisjordanie, nous encourageons vivement la poursuite durable de l'assouplissement des restrictions imposées aux déplacements. Comme le Premier Ministre Netanyahu l'a souligné, une économie palestinienne forte renforcera la paix. Nous espérons donc que cet objectif sera appuyé par un programme rapide et ambitieux de suppression des obstacles à la liberté de circulation et à l'activité économique en Cisjordanie.

Pour ce qui est du Liban, nous sommes très préoccupés par les événements actuels au Sud-Liban. C'est une question que nous avons déjà portée à l'attention du Conseil. Il est clair que les événements qui se sont produits récemment constituent une violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. L'explosion d'une cache d'armes et les incidents qui ont suivi ont une nouvelle fois mis en lumière la fragilité générale de la situation. Nous réaffirmons donc qu'il est nécessaire que toutes les parties mettent pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). Nous encourageons toutes les parties à prendre des mesures visibles à cet égard.

L'Autriche félicite le Liban pour la tenue réussie des élections législatives. Nous espérons que le processus de formation d'un nouveau gouvernement sous la direction du Premier Ministre désigné Saad Hariri progressera de manière régulière. Nous voudrions insister sur le fait qu'il importe que tout nouveau Gouvernement coopère étroitement avec les principaux organes constitutionnels. Il s'agit là d'une étape importante pour consolider davantage la démocratie au Liban.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois indiquer que l'Autriche est convaincue qu'il est indispensable de progresser sur tous les volets du processus de paix au Moyen-Orient. Seule une paix globale sera une paix durable.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général de son rapport, ainsi que le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco de son exposé. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et nous le félicitons de sa première prestation au Conseil.

Les États-Unis sont fermement résolus à œuvrer en faveur d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, y compris la solution des deux États où Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Président Obama s'est engagé personnellement dans cet effort et il continuera à jouer un rôle de chef de file.

En consultation avec les États de la région et au-delà, les États-Unis s'emploient vigoureusement à créer les conditions d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations pour mettre fin aux conflits israélo-palestinien et israélo-arabe. L'Envoyé spécial de mon gouvernement, le sénateur George Mitchell, est de nouveau dans la région aujourd'hui pour consulter

ses homologues sur la voie à suivre. Comme l'Envoyé spécial Mitchell l'a souligné hier, une paix globale est le seul moyen de garantir la stabilité, la sécurité et la prospérité de tous les États de la région. Nous aurons besoin que les Arabes et les Israéliens travaillent avec nous pour réussir.

Alors que nous allons de l'avant, nous devons nous rappeler que toutes les parties ont des responsabilités. Pour ce qui est d'Israël et des Palestiniens, ces responsabilités sont axées sur le respect des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route. En ce qui concerne Israël, nous mettons plus particulièrement l'accent sur les colonies de peuplement, les postes avancés et les déplacements en Cisjordanie. En ce qui concerne les Palestiniens, nous insistons sur l'engagement qu'ils ont pris d'assurer la sécurité véritable des zones placées sous leur contrôle, sur la poursuite des importantes réformes du secteur de la sécurité et autres et sur la fin de l'incitation. En ce qui concerne les États arabes, nous nous employons à ce qu'ils fournissent un appui accru à l'Autorité palestinienne et à ce qu'ils progressent dans la réalisation de l'offre de normaliser leurs relations avec Israël faite dans le cadre de l'Initiative de paix arabe de 2002. En guise de mesure concrète, nous exhortons les dirigeants des États arabes à assumer leur responsabilité en prenant des mesures sincères en faveur de la normalisation.

Nous travaillons intensément avec le Gouvernement israélien pour régler la question des activités de peuplement. Depuis des décennies, les administrations des États-Unis ont toujours eu la même position sur le sujet. Tout en reconnaissant que de telles décisions sont difficiles à prendre, nous demandons à Israël d'honorer les engagements qu'il a pris, notamment de cesser les implantations et de démanteler les avant-postes.

Parallèlement, Israël a pris des mesures positives pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens et créer les conditions propices à la création à terme d'un État palestinien viable. Au cours des derniers mois, Israël a éliminé plusieurs postes de contrôle en Cisjordanie ou a allégé les conditions qui y sont imposées. L'armée israélienne a également retiré ses troupes des banlieues de quatre villes. Si ces changements sont élargis et maintenus, ils devraient avoir un impact considérable sur la liberté de circulation, le développement économique, la croissance et la qualité de vie générale des

Palestiniens. Nous pensons que ce processus se poursuivra.

De par ces faits nouveaux encourageants, il est d'autant plus important de travailler ensemble pour appuyer l'Autorité palestinienne et ses programmes non partisans et transparents qui visent à améliorer la vie des Palestiniens ordinaires dans l'ensemble de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont approuvé le budget 2009 de l'Autorité palestinienne et les systèmes de contrôles comptables qu'elle a mis en place.

Mais les recettes nationales de l'Autorité palestinienne ne suffisent pas à couvrir toutes ses dépenses de fonctionnement et à continuer de financer ses réformes institutionnelles et ses réformes du secteur de la sécurité. D'après les prévisions du FMI pour 2009, l'Autorité palestinienne a besoin de 120 millions de dollars tous les mois sous la forme d'aide internationale pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Cependant, l'aide fournie par les bailleurs de fonds n'a pas su répondre aux besoins de l'Autorité palestinienne, avec près de 50 millions manquant en moyenne tous les mois pendant le premier trimestre de cette année. Par conséquent, l'Autorité palestinienne accumule les arriérés et a un niveau de dette qui n'est plus tolérable auprès de banques privées, ce qui menace sa stabilité financière.

Le 24 juillet, la Secrétaire d'État Clinton a annoncé un virement de 200 millions de dollars en appui budgétaire direct des États-Unis pour l'Autorité palestinienne. Nous demandons aux autres pays qui souhaitent la création d'un État palestinien fort et viable de se joindre à nous et d'apporter un tel appui concret à l'Autorité palestinienne.

Sur le plan de la sécurité, l'Autorité palestinienne prend très au sérieux ses responsabilités dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. À ce jour, 1 998 agents de la sécurité palestiniens ont terminé leur formation en Jordanie et ont été déployés en Cisjordanie. Un autre bataillon entier d'environ 500 hommes commencera sa formation en août. Ces efforts doivent se poursuivre et compléter les efforts renouvelés visant à promouvoir l'état de droit pour que les Palestiniens puissent vivre en sécurité – sécurité qu'ils méritent depuis longtemps – et pour démontrer que la Palestine sera un État responsable dans la région.

L'acheminement sans entrave de l'assistance humanitaire, y compris de la nourriture, du carburant et des soins médicaux, dans l'ensemble de Gaza, reste une question urgente. Comme la Secrétaire d'État Clinton l'a dit, nous serons plus à même de progresser dans la direction des objectifs que nous cherchons à atteindre si nous saisissons les occasions qui se présentent, plutôt que si nous succombons à la futilité, si nous avons espoir au lieu de succomber à la misère. En garantissant l'acheminement et la distribution de l'assistance humanitaire à Gaza, nous cherchons à mettre en place les conditions nécessaires pour que l'État palestinien soit pleinement réalisé : un État qui soit un partenaire responsable, un État en paix avec Israël et avec ses voisins arabes, un État responsable envers son peuple, un État dont les Palestiniens peuvent être fiers, un État qui soit respecté dans le monde. Les États-Unis continuent de demander au Gouvernement israélien de veiller à ce que les organismes humanitaires des Nations Unies et d'autres organismes soient en mesure de faire leur travail.

Par ailleurs, tous les États Membres de l'ONU, y compris ceux de la région, doivent s'efforcer de mettre un terme au trafic illicite d'armes et de munitions vers Gaza, de peur que le Hamas ne reconstitue son arsenal et ne déclenche un nouveau conflit. Mon gouvernement appuie donc une réouverture contrôlée des postes frontière, grâce à la mise en place d'un régime de surveillance approprié associant la participation de l'Autorité palestinienne et de la communauté internationale.

Les États arabes ont également des responsabilités, en particulier celles d'appuyer l'Autorité palestinienne légitime et d'aider le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad, montrant ainsi que c'est grâce aux négociations, et non au terrorisme et à la violence choisis par le Hamas, que l'on parvient à créer un État indépendant et viable.

Le Président Obama a également demandé aux États arabes de prendre des mesures claires et sans équivoque visant à normaliser leurs relations avec Israël, dans un contexte où Israël lui-même prendra des mesures significatives, dans le but de progresser dans la direction de notre objectif commun d'une paix globale au Moyen-Orient et de la stabilité pour tous les peuples de la région. L'Initiative de paix arabe, appuyée par les 57 membres de l'Organisation de la Conférence islamique, était un important pas en avant, mais il faut en faire beaucoup plus. Ceux qui se sont

associés à cette proposition doivent maintenant prendre des mesures significatives, et contribuer, entre autres, à instaurer un climat international plus propice à nos efforts en faveur de la paix dans les forums internationaux, notamment ici à l'ONU. Nous serons à l'affût des signes d'un tel changement.

Le Quatuor demeure l'instrument le plus efficace pour coordonner les efforts diplomatiques de la communauté internationale en faveur de la paix au Moyen-Orient. À Trieste le mois dernier, la Quatuor a insisté sur le fait que la seule solution viable au conflit est une solution qui répondra aux aspirations des deux parties qui souhaitent avoir des patries indépendantes : deux États pour deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il s'est également félicité de l'attachement du Premier Ministre Netanyahu et du Président Abbas à la solution des deux États. Le Quatuor a affirmé son appui à l'unité palestinienne dans la recherche d'une telle solution. Il a demandé à tous les Palestiniens de s'engager à respecter le principe de la non-violence, à reconnaître Israël et à accepter les accords précédents, ainsi que l'obligation de faciliter la reconstruction de Gaza et l'organisation d'élections.

Je tiens à indiquer ici que depuis les dernières consultations en date du Conseil de sécurité consacrées au Moyen-Orient, l'on a atteint les trois ans de captivité de Gilad Shalit, qui est détenu par le Hamas, en violation directe du droit international. Facteur aggravant de cette violation, le Hamas n'a jamais permis au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir accès au caporal Shalit. Nous encourageons tous les efforts visant à obtenir la libération immédiate de Gilad Shalit.

Les événements au Liban au cours des dernières semaines ont montré l'importance de la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Mettre en œuvre ces résolutions est la seule façon de protéger la souveraineté, la stabilité et l'indépendance du Liban. Comme le Conseil l'a appris la semaine dernière, le 14 juillet, une série d'explosions a ébranlé une maison dans le village de Khirbat Salim, assez loin au sud du Litani. Les premiers résultats de l'enquête semblent indiquer qu'une quantité importante d'armes et de munitions était entreposée dans cette maison, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), et l'ensemble des indices pointent du doigt le Hezbollah. Les événements de Khirbat Salim montrent à quel point il

est indispensable de placer les armes au Liban sous le contrôle légitime de l'État et que la communauté internationale doit rester pleinement déterminée à appuyer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans sa mission.

Nous trouvons fort préoccupante la menace que de telles armes posent aux populations civiles aussi bien en Israël qu'au Liban. Le Hezbollah admet lui-même qu'il continue de se réarmer. Il s'agit là d'un fait nouveau dangereux qui constitue une violation grave d'un des objectifs principaux de la résolution 1701 (2006), car c'est le Hezbollah qui a déclenché la guerre de 2006 que ni Israël ni le Liban ne souhaitaient.

Nous nous associons au Secrétaire général pour demander au Hezbollah de déposer les armes et de se transformer en parti uniquement politique. Nous demandons également à la FINUL et au Gouvernement libanais d'agir énergiquement face aux informations relatives aux stocks d'armes du Hezbollah et demandons que soit menée une enquête approfondie et sans entrave sur l'explosion de la cache d'armes à Khirbat Salim.

Régler cette situation rassurerait le Gouvernement israélien que sa frontière septentrionale est sûre. Israël a affirmé qu'en l'absence de telles garanties, il continuera d'effectuer des vols de reconnaissance au-dessus du Liban. Nous reconnaissons certes que de tels survols sont des violations de la Ligne bleue, mais nous comprenons la justification apportée par Israël. Pour dire les choses simplement, nous n'avons pas réussi à faire en sorte que le Liban sécurise ses frontières afin d'empêcher l'entrée d'armes ou de matériel connexe. En bref, le Hezbollah a délibérément poursuivi les menaces qui conduisent à ces violations de la Ligne bleue.

Les États-Unis demeurent fermement déterminés à appuyer la FINUL et l'armée libanaise dans leurs efforts pour pleinement appliquer les dispositions de la résolution 1701 (2006). Nous appuyons fermement les institutions de l'État libanais, ce qui signifie notamment appuyer l'armée libanaise dans ses efforts pour protéger le Liban et ses citoyens, œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales et mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Lacroix (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernández-Taranco, pour sa

présentation, et aussi lui souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité.

La France s'associe par ailleurs, bien entendu, à l'intervention que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de la Suède, au nom de l'Union européenne.

Pour commencer, je voudrais en quelques mots évoquer le dossier libanais, que le Conseil de sécurité traite par ailleurs. Ma délégation souhaiterait marquer la satisfaction de la France s'agissant du bon déroulement des élections législatives du 7 juin dernier. C'est une nouvelle étape positive pour ce pays et pour sa démocratie. Nous souhaitons que la dynamique de dialogue se poursuive et permette au Liban de progresser sur la voie de l'unité, de la stabilité et des réformes auxquelles aspire sa population.

Les incidents récents au Sud-Liban viennent nous rappeler l'importance d'une mise en œuvre complète par toutes les parties de la résolution 1701 (2006). Nous réitérons notre plein soutien à l'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Toute attaque contre la Force est inacceptable et il est important, essentiel même, que les parties coopèrent pleinement avec la FINUL.

Je vais maintenant passer au dossier israélo-palestinien. Rarement, pour ne pas dire jamais, il y aura eu un tel consensus international sur la nature d'une solution au conflit. J'entends par là, la création d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues. Les déclarations du Premier Ministre israélien constituent, sur ce point précis, un premier pas bienvenu, comme l'ont souligné, le 15 juin dernier, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne.

La question est désormais de déterminer la manière de franchir les étapes menant à cet objectif. Ces étapes sont nombreuses, difficiles à franchir et de nature différente. J'en citerai trois principales.

En premier lieu, des améliorations dans la vie quotidienne sont nécessaires pour éviter que les populations perdent tout espoir. Cela passe par la mise en œuvre par les parties des obligations de la feuille de route. À cet égard, les autorités israéliennes doivent cesser toutes les activités de colonisation ainsi que les destructions de maisons et autres expulsions en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est. La question de la

colonisation est bien entendu prépondérante et nous saluons le fait que le Président Obama ait justement mis en exergue ce point. Comme l'a rappelé le Président Sarkozy, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers. Les autorités françaises, de même que l'Union européenne, ont fait passer ce message sans ambiguïté aux autorités israéliennes.

Une deuxième évolution nécessaire sur le terrain concerne la liberté de mouvement et d'accès. Cela concerne bien entendu Gaza, et j'y reviendrai, mais cela concerne également la Cisjordanie et Jérusalem-Est. La levée par les autorités israéliennes de certains obstacles importants à la circulation, notamment à Naplouse, constitue une évolution positive qui doit se poursuivre.

Toutes les mesures permettant de tendre vers une vie normale pour la population palestinienne doivent être encouragées. Au-delà de leurs conséquences humaines et humanitaires, ces mesures permettent également de placer les Palestiniens et leurs autorités face à leurs responsabilités, qui consistent à renforcer les fondations de leur futur État. À cet égard, l'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts pour le renforcement du secteur de la sécurité et pour la mise en place d'un État de droit. La poursuite de la lutte sans merci contre le terrorisme doit rester aussi une priorité.

S'agissant de la situation à Gaza, et ce sera mon deuxième point, la consolidation du cessez-le-feu, qui passe par la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009), reste la priorité. La résolution 1860 (2009) a posé les principaux paramètres d'un cessez-le-feu durable, notamment la réouverture des points de passage ou encore la mise en place de mécanismes permettant la fin de la contrebande d'armes.

La situation humanitaire à Gaza est très préoccupante. Nous appelons à l'ouverture immédiate des points de passage, notamment pour permettre l'accès de l'aide humanitaire et la reprise de l'activité économique. Au-delà des questions humanitaires et de reconstruction, la fermeture imposée conduit, nous semble-t-il, à la perpétuation du statu quo politique à Gaza. Parallèlement à ces efforts, nous continuons d'appeler fermement à la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit.

Mon troisième et dernier point concerne la réconciliation interpalestinienne et le rôle des États voisins. Les Palestiniens doivent pouvoir parler d'une seule voix afin de remettre le processus de paix en marche. Il ne pourra en effet pas y avoir d'accord de paix avec une partie seulement du peuple palestinien ni d'État palestinien viable sans Gaza. Alors que les pourparlers en vue d'une réconciliation interpalestinienne se heurtent à de nombreux défis, nous continuons à soutenir les efforts de médiation égyptiens. Les pays de la région ont, bien entendu, un rôle important à jouer. Le moment venu, nous serons prêts à travailler avec un gouvernement d'union nationale qui respectera les principes fondamentaux du processus de paix et acceptera de reprendre les négociations avec Israël pour aboutir à la solution à deux États.

Nous continuons par ailleurs à apporter tout notre soutien à l'Initiative arabe de Paix, qui doit constituer une base essentielle d'un règlement global et durable au Moyen-Orient. Toutes les mesures, tous les gestes des États de la région montrant leur engagement pour une paix durable, qui implique notamment des relations de bon voisinage avec Israël, sont à encourager. Dans le cadre de cette approche régionale, il nous semble également que le temps est venu d'avancer sur les volets syrien et libanais du processus de paix.

Les éléments que je viens d'évoquer détermineront, en cette période cruciale pour le Moyen-Orient, les avancées vers la nécessaire reprise de négociations en vue d'un accord de paix qui devra être fondé sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, sur les résolutions du Conseil de sécurité et sur l'initiative arabe de paix. La communauté internationale et le Conseil doivent s'engager pleinement car la situation au Moyen-Orient nous concerne tous et parce qu'il y a urgence. La France et l'Union européenne ont fait part, à plusieurs reprises, de leur disposition à appuyer et à faciliter, autant que nécessaire, les négociations, et à réfléchir aux garanties que nécessiterait un éventuel accord. Nous avons noté avec beaucoup d'espoir les intentions affichées par la nouvelle administration américaine. Il est désormais temps d'avancer concrètement sur le chemin de la paix et la France est prête à prendre toute sa part dans cet effort.

M. Koudougou (Burkina Faso) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait d'emblée vous remercier d'avoir organisé le présent débat sur la

situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, un sujet auquel elle accorde une grande importance.

Nous voudrions aussi remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernández Taranco, pour son exposé introductif à nos échanges qui, nous l'espérons, contribueront à la recherche d'une solution globale, juste et durable pour l'ensemble du Moyen-Orient.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient, particulièrement celle concernant le conflit israélo-palestinien, demeure une préoccupation majeure de la communauté internationale, qui multiplie efforts et initiatives en vue de permettre le retour d'une paix durable dans cette région en proie à plusieurs décennies de guerre, dont le nombre de victimes ne se compte plus.

C'est le lieu pour ma délégation de saluer à nouveau les efforts déployés tant par le Quatuor que par certains pays et organisations, et à divers niveaux, pour aider les parties à relancer leurs pourparlers de paix, particulièrement en ces temps-ci où les derniers événements risquent de compromettre les fragiles acquis déjà obtenus. Nous pensons à la poursuite de la colonisation juive en Cisjordanie, à la situation humanitaire toujours déplorable des populations dans la bande de Gaza, eu égard à la fermeture prolongée des points de passage, qui empêche un approvisionnement en produits de première nécessité, et surtout l'importation de matériel de reconstruction pour Gaza. Tout ceci contribue à éprouver la dynamique de dialogue instaurée depuis la Conférence d'Annapolis.

Il nous semble important à ce stade que les parties s'engagent davantage de manière ferme et sans préalable dans des pourparlers ouverts et directs sur l'ensemble des questions. À ce propos, le Burkina Faso se réjouit des récents engagements pris par les autorités israéliennes, d'engager des discussions dans le but de parvenir à une paix avec les Palestiniens, et de l'élargir au niveau régional.

De même, nous accueillons favorablement la déclaration de la partie palestinienne, déclaration selon laquelle elle serait prête à reprendre immédiatement les discussions.

L'urgence de la situation commande que des pourparlers directs reprennent sans délai et sans

condition. Ces discussions devront respecter l'esprit et la lettre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les plus récentes que sont la résolution 1850 (2008) et la résolution 1860 (2009), ainsi que les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe de 2002, qui constituent sans conteste, les cadres politiques et juridiques les plus appropriés pour un règlement global, juste et durable du conflit au Moyen-Orient de manière générale.

Ma délégation croit en l'avènement d'un Moyen-Orient stable, apaisé et prospère connaissant la pleine participation d'un État palestinien indépendant, viable, aux frontières sûres et internationalement reconnues, vivant côte à côte, en paix avec l'État d'Israël, lui-même vivant en toute sécurité avec tous ses voisins.

C'est, à notre avis, la seule solution pour mettre un terme à ce conflit régional. Pour y parvenir, la première étape à franchir, comme nous l'avions souligné lors du dernier débat ministériel tenu, en mai dernier, sous la présidence russe, demeure l'instauration d'un véritable climat de confiance, par l'adoption des mesures suivantes : la fin de la rhétorique extrémiste de tous bords, l'arrêt par Israël, de la construction du mur de séparation, des politiques de colonisation et de peuplement, et la garantie de l'accès humanitaire, par l'ouverture des points de passage, ainsi que l'arrêt par le Hamas, des tirs de roquettes et de toutes autres formes de violence en territoire israélien.

Parallèlement, les Palestiniens doivent réussir le pari de leur unité, afin de se donner la chance de bâtir un État stable et prospère. Nous réitérons nos remerciements à l'Égypte pour son engagement et ses efforts en vue de les y aider, et encourageons la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien à cet effet.

La Conférence d'annonce de contributions de Charm el-Cheikh, tenue le 2 mars 2009, a donné l'occasion d'enregistrer plusieurs promesses sur des questions essentielles. Nous espérons que ces engagements seront tenus.

Pour ma délégation, l'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée sans entrave à Gaza et sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, pour alléger les souffrances des populations.

Comme on peut le constater, le chemin pour parvenir à la paix au Moyen-Orient est certes encore long, mais l'espoir est permis, au regard de quelques signes positifs constatés, comme le rétablissement des relations diplomatiques entre le Liban et la Syrie. C'est un bon exemple qui indique qu'avec plus d'efforts, on peut parvenir à terme, à définir les conditions d'une cohabitation pacifique entre Israël et ses voisins arabes, au regard de l'aspiration à la paix et à la sécurité des uns et des autres.

Le conflit israélo-palestinien, duquel semble dépendre la stabilité de l'ensemble de la région, nécessite une attention constante et un accompagnement sans relâche de la part du Conseil de sécurité, afin de s'assurer du respect de ses résolutions y relatives.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer une fois de plus qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ne peut être envisagée sans l'engagement et la détermination de tous les acteurs du conflit. Ceux-ci doivent prendre leurs responsabilités, réaffirmer leur engagement, afficher une ferme détermination et s'approprier le processus qui y conduit.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué ce débat. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Fernández-Taranco et le remercier pour le rapport qu'il nous a présenté. Je souhaite saluer la présence des représentants d'Israël et de la Palestine.

Ce débat est opportun et nécessaire. La quantité et la qualité des efforts réalisés aujourd'hui semblent prouver que la communauté internationale est convaincue qu'il est temps maintenant que le conflit du Moyen-Orient, source d'instabilité et de violence, soit résolu une fois pour toutes.

Malgré la suspension temporaire des négociations, on n'a sans doute jamais vu auparavant un si grand nombre d'initiatives, ni jamais été aussi près de concrétiser l'aspiration de deux communautés de pays voisins à vivre dans deux États côte à côte en paix et en sécurité.

Toutefois, les tâches qui restent à accomplir ne sont pas aisées. Un certain nombre de situations exigent une volonté renouvelée de la part de toutes les parties de la région et de celles qui y ont un intérêt ou y

exercer une influence. Dans ce contexte, nous approuvons la nécessité de conclure rapidement des accords de paix entre Israël et le Liban, ainsi qu'entre Israël et la Syrie. L'Initiative de paix arabe constitue la plate-forme clé pour normaliser les relations entre les États de la région et nous espérons qu'à l'avenir il sera possible d'instaurer le respect et la coexistence au-delà de l'environnement restreint dans lequel nous devons travailler.

Le Costa Rica sait en outre que l'unité du peuple palestinien est un ingrédient absolument indispensable pour faire progresser toute initiative de paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous saluons la médiation précieuse de l'Égypte et de la Ligue arabe et nous appelons le peuple palestinien à placer sa confiance dans des moyens pacifiques, à respecter les accords précédents et à honorer ses obligations.

Nous espérons également qu'une fois surmontés les soubresauts naturels occasionnés par la transmission du pouvoir, les autorités israéliennes et palestiniennes renégocieront les questions centrales du conflit qui demeurent encore, sans conditions préalables et en partant du principe que ces négociations se tiennent compte tenu des obligations déjà contractées et des accords préalablement entérinés entre les parties, conformément au droit international et aux décisions du Conseil.

Dans ce contexte, le Costa Rica appuie l'appel lancé par le Quatuor aux parties afin qu'elles remplissent leurs obligations, conformément à la Feuille de route, et partage l'idée selon laquelle les actions unilatérales ne préjugent pas du résultat des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est absolument nécessaire qu'Israël mette un terme à sa politique d'expansion des colonies, quel que soit le nom qu'il lui donne. À chaque fois qu'un nouveau mur s'érige, c'est un nouvel obstacle qui se dresse sur la route vers la paix.

Dans ce domaine tout particulièrement, Israël ne devrait ignorer ni le droit international ni le consensus qui existe sur ce point au sein de la communauté internationale. Son comportement illégal persistant est l'une des causes, si ce n'est la seule, pour lesquelles ses autres sources d'inquiétude ne sont pas prises en considération avec la sérénité nécessaire. De même, nous exhortons le Gouvernement israélien à maîtriser

la violence de certains de ses colons contre les Palestiniens.

Le Costa Rica a toujours compris les préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité. Cependant, nous pensons que celles-ci ne justifient pas les restrictions démesurées qu'il impose à la population palestinienne, qui touchent les droits de l'homme et créent une situation humanitaire sans pareille. La situation humanitaire à Gaza est catastrophique et insoutenable, compte tenu de la limitation des flux de produits humanitaires et commerciaux dont dépendent un million et demi de personnes, et cela doit changer. Il faut autoriser l'accès de matériaux pour reconstruire les maisons, les hôpitaux, les écoles et l'infrastructure sanitaire détruits au début de cette année. Nous réitérons notre appel au respect du droit international, en particulier le droit international humanitaire, et à la normalisation de l'activité transfrontalière.

Le Costa Rica se félicite des mesures prises par le Gouvernement israélien pour assouplir les restrictions à la circulation en Cisjordanie et espère de nouveaux gestes de conciliation de sa part. De la même manière, nous reconnaissons les réformes adoptées par l'Autorité palestinienne pour renforcer le secteur de la sécurité, et nous considérons la coopération israélienne comme un pas dans la bonne direction qui mènera à la construction d'institutions palestiniennes solides qui feront un jour partie de son appareil d'État.

Pour terminer, je salue le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour le courage avec lequel il continue de fournir une aide aux personnes touchées par le conflit, et ce malgré les conditions difficiles dans lesquelles il travaille.

M. Quarrey (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres délégations pour remercier M. Fernández-Taranco de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité, ce matin. Nous lui souhaitons bien sûr la bienvenue à l'occasion de sa première intervention devant le Conseil.

Lors des séances régulières du Conseil à ce sujet ces derniers mois, il a été généralement convenu de ce qu'il était nécessaire d'accomplir pour réaliser le but ultime de la solution à deux États avec un État palestinien démocratique, contigu et viable, fondé sur les frontières de 1967 et vivant côte à côte, dans la paix et dans la sécurité avec Israël. Toutefois, les

négociations de paix essentielles pour atteindre cet objectif continuent de nous échapper. Les parties doivent prendre des mesures concrètes pour créer un climat propice à la paix.

Nous appuyons pleinement la déclaration du Secrétaire général prononcée la semaine dernière et appelant à un gel des activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Ces colonies sont illégales au regard du droit international. Leur expansion continue, notamment la croissance naturelle, va à l'encontre du consensus international généralisé et, bien entendu des décisions du Conseil de sécurité. Elle crée un obstacle supplémentaire à la réalisation de la solution à deux États qui représente l'unique réponse viable aux aspirations nationales des deux parties.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les observations récentes formulées par le Premier Ministre Netanyahu, qui ignore les appels lui demandant d'arrêter les travaux du projet de colonisation de l'hôtel Shepherd dans Jérusalem-Est. Des faits tels que celui-ci, dans tout ce qui s'apparente à un quartier arabe, remettraient gravement en cause les perspectives d'une solution à deux États avec Jérusalem pour capitale d'Israël et de la Palestine. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de mettre un terme à cette construction et de mettre fin aux activités telles que les destructions de maisons et les expulsions qui continuent de causer un si profond ressentiment.

Nous encourageons également les partenaires arabes à démontrer qu'ils sont prêts à s'engager dans la voie de la normalisation de leurs relations avec Israël, comme l'envisage l'Initiative de paix arabe. Les remarques du Premier Ministre Netanyahu, le 23 juillet, ont montré l'intérêt d'Israël à élargir la paix avec les Palestiniens pour parvenir à une paix régionale plus importante. Nous saluons les vues exprimées récemment par le Prince héritier du Bahreïn pour faire avancer l'Initiative de paix arabe. Il est vital que tous les États arabes montrent leur attachement au dialogue et fassent preuve de leur volonté de réagir de façon positive à toutes les mesures importantes prises par Israël pour geler les activités de colonisation.

Il importe également que les Palestiniens prennent des engagements fermes. Les tirs de roquettes et d'obus de mortier par des militants palestiniens continuent. Les habitants du sud d'Israël ont le droit de

vivre sans terreur. Nous demandons l'arrêt de ces attaques, la libération immédiate de Gilad Shalit, l'autorisation pour le Comité international de la Croix-Rouge d'accéder à Gilad Shalit, et la fin de tous les actes de violence. Les factions palestiniennes doivent s'unir derrière le Président Abbas, et nous appuyons les efforts de l'Égypte à cet égard. La réconciliation palestinienne est essentielle pour prévenir une aggravation de la séparation politique entre la Cisjordanie et Gaza.

Nous trouvons encourageante la récente reprise de l'activité économique en Cisjordanie. Nous appuyons les travaux du représentant du Quatuor, Tony Blair, et de son équipe, pour aider à créer les conditions favorables à cette activité. En particulier, des événements positifs se sont produits dans la ville de Naplouse, où le simple retrait de six barrages routiers et points de contrôle a permis une amélioration évidente de l'activité économique locale. Nous saluons Israël pour les mesures prises récemment afin d'assouplir les restrictions à la circulation et à l'accès et l'encourageons à continuer dans cette voie. Les avantages en sont évidents.

Tout ceci est en contradiction flagrante avec la situation humanitaire à Gaza. Nous sommes toujours très loin de l'application de la résolution 1860 (2009). Les restrictions constamment imposées par Israël aux points de passage de Gaza n'ont pas permis d'améliorer véritablement la situation désespérée des habitants de Gaza. Les restrictions imposées sur certains aliments et matériaux de reconstruction ont un effet néfaste important et forcent la population à acheminer ces biens illégalement par des tunnels. Étant donné que ces tunnels sont contrôlés par le Hamas, les restrictions ne servent qu'à renforcer sa position. Il est dans l'intérêt de tous que ces restrictions soient assouplies, en particulier à l'approche de l'hiver.

Nous restons gravement préoccupés par les allégations de violations du droit international humanitaire commises des deux côtés pendant le conflit survenu à Gaza, au début de l'année. Nous encourageons toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme, dirigée par le juge Goldstone.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les pourparlers de paix dont nous avons grandement besoin nous échappent toujours. En ce qui concerne la

Syrie, le Liban et Israël, les négociations sont le seul moyen de résoudre les problèmes qui les divisent. Il est maintenant temps de faire avancer le dossier. Nous demandons instamment à la Syrie et à Israël de reprendre les pourparlers de paix indirects et d'envisager de passer à des pourparlers directs.

La manière positive dont se sont déroulées les élections libanaises fournit une base solide sur laquelle des progrès réels peuvent être réalisés dans la perspective d'une paix durable. Les événements récents dans le sud du Liban, en particulier l'explosion d'une cache d'armes le 14 juillet, soulignent cependant l'urgence qu'il y a à avancer vers la conclusion d'un accord global. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que le Hezbollah conserve une capacité militaire importante, ce qui est un facteur de déstabilisation pour la région tout entière. Nous condamnons les attaques récentes commises contre des personnels du maintien de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban dans les termes les plus énergiques. Nous demandons instamment à toutes les parties de renforcer leur engagement en faveur d'une application intégrale et inconditionnelle de la résolution 1701 (2006). Le mouvement sur Ghajar serait une mesure importante de consolidation de la confiance.

M. Churkin (Russie) (*parle en russe*) : En tout premier lieu, je voudrais remercier M. Fernández-Taranco pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient et lui souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité.

Depuis les dernières délibérations du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, la situation dans la région est restée au centre de l'attention de la communauté internationale. La réunion au niveau ministériel du Conseil en date du 11 mai (voir S/PV.6123), la réunion de Trieste du Quatuor des médiateurs pour le Moyen-Orient et le Sommet du Groupe des Huit (G-8) à L'Aquila réaffirment la base légale internationale pour le processus de paix, qui comprend en premier lieu les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid et la Feuille de route. L'importance de l'Initiative de paix arabe a été notée. L'importance du principe des deux États a été exprimée.

Toutes ces dispositions essentielles se sont également reflétées dans la déclaration du Président de la Fédération de Russie, Dmitry Medvedev, au siège de la Ligue des États arabes. Un fait positif à relever est la

volonté exprimée par le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, de reprendre immédiatement les négociations avec l'Autorité palestinienne. Il a par là reconnu de fait le concept des deux États.

J'insiste maintenant sur l'objectif principal qui est de créer les conditions favorables à une reprise immédiate des négociations et à un strict respect par les parties de leurs obligations au regard de la Feuille de route, notamment celles de lutter contre le terrorisme et de garantir la liberté de circulation pour la population en Cisjordanie.

L'un des principaux facteurs qui empêchent la reprise du dialogue est la colonisation, y compris la croissance naturelle. Nous considérons comme inacceptables les mesures qui amènent de nouvelles réalités sur le terrain et pourraient influencer sur l'issue des négociations. Le blocage actuel de Gaza, qui cause des souffrances aux civils dans le bande de Gaza, est également inacceptable. Afin de faire avancer le processus de paix, il importe de restaurer l'unité dans les rangs palestiniens, en se basant sur les principes établis.

Une fois encore, nous voudrions féliciter chaleureusement les efforts de médiation entrepris par l'Égypte. Nous attendons avec impatience de voir les résultats du renforcement des négociations intrapalestiniennes. Malheureusement, la série la plus récente de négociations a une fois encore été retardée – cette fois jusqu'au 25 août.

Pour ce qui est de parvenir à un règlement global dans la région, un autre facteur pertinent est le retour à une diplomatie active sur les volets syrien et libanais du processus de paix. Il importe maintenant, grâce à des efforts collectifs, de contribuer activement à éliminer les obstacles à la restauration d'un processus de paix régional pleinement opérationnel. L'initiative prise par la Russie d'organiser cette année, à Moscou, une conférence internationale sur le Moyen-Orient, et qui recueille un large appui, vise à promouvoir cet objectif. Nous continuons de nous préparer pour cette conférence, qui fait partie intégrante des résolutions du Conseil de sécurité, des décisions du Quatuor sur le Moyen-Orient et du récent Sommet du G-8.

Ce thème a été longuement débattu pendant le dernier déplacement dans la région du Représentant spécial du Président russe au Moyen-Orient, Alexander Saltanov, qui a engagé des pourparlers intensifs dans la région. Nous avons la ferme intention de continuer à

œuvrer à différents niveaux avec toutes les parties et tous les partenaires intéressés. La réunion de Moscou devrait s'avérer efficace et productive.

Je voudrais maintenant dire quelques mots à propos du Liban. La Russie reste favorable à un appui indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'État libanais. Nous nous félicitons du bon déroulement des élections législatives. Nous suivons de près les pourparlers qui ont lieu en ce moment à Beyrouth entre les principaux partis politiques du pays, et nous espérons qu'ils aboutiront prochainement et qu'un Gouvernement efficace, représentant les intérêts de toutes les communautés vivant au Liban, sera formé.

Nous sommes préoccupés par l'apparition de foyers de tension dans le sud du Liban et nous nous félicitons des efforts que les autorités libanaises déploient actuellement, en coopération avec l'ONU, pour désamorcer les tensions. Nous réaffirmons qu'il est indispensable que toutes les parties, sans exception, se conforment strictement aux dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil. C'est la seule manière de garantir le maintien de la stabilité dans le sud du Liban.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et remercier le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco de son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

Ces six derniers mois, le processus de paix au Moyen-Orient a connu des hauts et des bas. Au début de l'année, le conflit à Gaza a coûté la vie à des centaines de civils et a causé de graves pertes matérielles, rendant la situation encore plus tendue et fragile. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009) qui a mis fin aux hostilités entre Israël et la Palestine et a créé les conditions d'une reprise du processus de paix. Toutefois, il est préoccupant de voir que cette résolution n'a pas été pleinement et efficacement mise en œuvre. La situation humanitaire à Gaza demeure grave et les progrès en matière de reconstruction sont lents.

La Chine demande à toutes les parties concernées de mettre intégralement et consciencieusement en œuvre la résolution 1860 (2009) et d'éviter toute action qui pourrait raviver les tensions. La Chine prie Israël d'ouvrir tous les points de passage vers Gaza et de

faire en sorte que la reconstruction puisse se dérouler sans heurts. La communauté internationale doit honorer le plus rapidement possible ses promesses afin d'aider la population de Gaza à retrouver des conditions de vie normales.

La situation dans les autres territoires palestiniens occupés est également une source de préoccupation. La situation en Cisjordanie demeure tendue et la population palestinienne ne peut pas y mener une vie digne. La Chine tient à exprimer sa profonde inquiétude et elle prie instamment Israël de répondre consciencieusement à l'appel de la communauté internationale lui demandant de cesser la construction du mur de séparation et des colonies de peuplement.

Dans les conditions actuelles, la négociation politique demeure la seule voie viable pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. La Chine estime que ce n'est qu'avec un accord négocié par toutes les parties que la paix pourra être instaurée de manière irréversible. Nous espérons que toutes les parties s'engageront en faveur du dialogue pour parvenir à une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, qui va non seulement dans leur propre intérêt mais aussi dans celui de la paix et de la stabilité régionales au Moyen-Orient. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute action qui pourrait exacerber les tensions au Moyen-Orient.

La réconciliation entre les Palestiniens est fondamentale pour la préservation des intérêts du peuple palestinien et pour la reprise du processus de paix au Moyen-Orient. La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts de l'Égypte en ce sens et espère que les parties palestiniennes sauront faire prévaloir les intérêts nationaux à long terme, aplanir leurs divergences grâce au dialogue et parvenir à la réconciliation et à la création d'un gouvernement d'unité nationale.

Le règlement de la question d'Israël et de la Palestine est le seul moyen de parvenir à la coexistence pacifique de deux États, un État israélien et un État palestinien. La Chine appuie la concrétisation de la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur l'Initiative de paix arabe et sur le principe « terre contre paix ». Cela ne nécessite pas simplement des efforts de la part des parties concernées, mais aussi l'aide et l'appui de la communauté internationale. Toutes les parties doivent tout mettre en œuvre pour encourager la Palestine et

Israël à relever les défis de façon positive et à persévérer dans leurs efforts pour atteindre l'objectif des deux États, la Palestine et Israël, où Arabes et Juifs vivaient en paix.

D'autres questions au Moyen-Orient sont également des composantes importantes du processus de paix dans cette région. La Chine constate avec satisfaction que la situation politique et en matière de sécurité s'est quelque peu améliorée au Liban et que les élections législatives ont pu être menées à bien. La Chine espère que le Liban pourra constituer un nouveau Gouvernement dès que possible. Nous respectons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et nous exprimons notre préoccupation devant les multiples incidents de sécurité qui ont eu lieu récemment au Sud-Liban. Nous demandons à toutes les parties concernées de respecter intégralement la résolution 1701 (2006) et nous les encourageons à créer les conditions propices à la reprise des négociations entre la Syrie et Israël.

La Chine a toujours été attachée à la promotion du processus de paix au Moyen-Orient et elle salue toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Nous appuyons l'initiative de la Russie d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou d'ici à la fin de l'année. La Chine encourage le Quatuor et les pays arabes à jouer un rôle important pour persuader les parties concernées de reprendre des négociations sérieuses et directes le plus rapidement possible.

La Chine espère que le Conseil de sécurité se penchera de manière plus active sur la question du Moyen-Orient. Nous sommes prêts à nous associer au reste de la communauté internationale pour poursuivre les efforts inlassables en faveur d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Étant donné que la Turquie souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne, je me contenterai de faire quelques brèves observations.

Premièrement, je voudrais remercier M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé.

Alors même que des efforts internationaux sont en cours pour relancer la quête de la paix au Moyen-Orient, les attentes se multiplient au sein de la

communauté internationale en faveur de la reprise et de la conclusion rapides des négociations pour régler toutes les questions relatives au statut permanent, comme indiqué dans la déclaration récente du Quatuor.

Étant donné qu'il n'y a eu aucun processus fonctionnel dans la région depuis un certain temps, la reprise du processus de paix sur tous les volets est devenue urgente. À ce stade, il faut réaffirmer vigoureusement le cadre pour la paix tel qu'énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les obligations de la Feuille de route. Il est crucial de maintenir ouvertes les voies du dialogue avec toutes les parties et de rester attaché à la vision des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette vision est la clef de l'instauration d'une paix permanente au Moyen-Orient et il n'y a pas d'autre solution.

À cet égard, nous voudrions également souligner l'importance particulière de l'Initiative de paix arabe, que la Turquie appuie fermement. Au moment où nous espérons ouvrir une nouvelle période intense, il incombe aux parties d'adopter une approche positive et constructive. Dans le même ordre d'idées, elles doivent premièrement s'acquitter de leurs obligations découlant de la Feuille de route et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les parties doivent éviter de prendre des mesures et de poser des conditions préalables qui risquent de vider le processus de paix de sa substance. Les questions clefs doivent être traitées dans le cadre des négociations sur le statut final et ne doivent pas être mises à mal par des actions unilatérales. Toute action qui préjuge du résultat final des négociations ne ferait que provoquer une nouvelle crise de confiance entre les parties.

Nous tenons ici à dire à quel point nous trouvons préoccupantes les activités d'implantation de colonies de peuplement d'Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que les mesures prises par Israël qui risquent de modifier le caractère et le statut de Jérusalem et d'isoler davantage Jérusalem-Est du reste du territoire palestinien. La Turquie a affirmé clairement à maintes reprises que de telles politiques n'étaient pas compatibles avec les efforts de paix et faisaient obstacle au processus de paix. Elles sont illégales et doivent cesser.

Il demeure indispensable que les efforts internationaux dans le cadre du processus de paix soient accompagnés sur le terrain par des actions décisives qui représentent un véritable changement pour les Palestiniens et qui leur donnent la possibilité d'avoir une vie meilleure. Nous notons ici avec tristesse que presque aucun progrès n'a été accompli au cours des derniers mois pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Nous insistons de nouveau sur le fait que la pleine ouverture des points de passage vers Gaza est nécessaire pour l'acheminement de l'aide humanitaire et pour la relève économique et la reconstruction de Gaza. Le siège étouffant Gaza a causé d'immenses souffrances, mené à des taux de chômage et de pauvreté sans précédent et à une dépendance presque complète à l'égard de l'aide. Il faut inverser cette situation.

Je tiens également à mettre l'accent sur le fait que les groupes palestiniens doivent absolument se réconcilier. Nous espérons que les pourparlers tenus à cette fin seront couronnés de succès et que les élections présidentielles et législatives auront lieu en temps voulu.

Pour ce qui est du Liban, nous réaffirmons notre ferme appui à la résolution 1701 (2006) et à sa pleine mise en œuvre par toutes les parties. Après les élections au Liban, nous espérons qu'un Gouvernement représentatif de tous les segments du peuple libanais sera mis en place dès que possible. Au stade actuel, il est essentiel que toutes les parties au Liban agissent conformément au processus de dialogue national lancé par le Président Michel Sleiman. Nous pensons qu'instaurer une stabilité durable au Liban est importante non seulement pour le Liban lui-même, mais également pour la paix et la sécurité de la région dans son ensemble.

Au Moyen-Orient, nous nous devons de rester optimistes face aux défis persistants dans la région. Actuellement, nous constatons certains faits nouveaux qui sont source d'espoir. Nous devons garder à l'esprit le fait que de telles occasions sont de courte durée et que le moment est opportun pour les saisir. Pour notre part, nous continuons d'œuvrer dans tous les volets du processus de paix au Moyen-Orient en faveur d'une paix durable et globale.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Nous remercions M. Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous souhaitons également la bienvenue à ce débat aux représentants d'Israël et de la Palestine.

Nous nous félicitons du calme relatif qui a régné pendant la période considérée, malgré quelques incidents. L'exposé a montré clairement que peu de progrès ont été réalisés pour ce qui est de la mise en œuvre des éléments clefs de la résolution 1860 (2009). Nous nous félicitons des efforts déployés par différentes parties au sein et en dehors de la région pour relancer le processus de paix. Nous trouvons encourageante l'affirmation du Quatuor, à la suite de sa récente réunion à Trieste le 26 juin 2009, dans laquelle ses membres réaffirmaient leur attachement à la recherche d'une solution globale au conflit au Moyen-Orient. Nous saluons et appuyons l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou dans le courant de l'année.

L'Ouganda demande une reprise rapide des négociations entre les parties pour une paix durable et globale dans la région, sur la base de la solution des deux États, dont un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Il souhaite que ces négociations aboutissent rapidement.

Nous nous félicitons de la suppression récente de postes de contrôle et de barrages routiers en Cisjordanie par Israël. Nous nous félicitons également des mesures prises récemment pour relancer l'économie palestinienne en Cisjordanie. Nous réaffirmons néanmoins que nous trouvons préoccupante la poursuite du blocus de Gaza. Il est évident que ce blocus continue d'avoir des conséquences négatives sur la vie sociale des civils, et nous demandons que l'on y mette fin immédiatement. Nous demandons également que l'on mette fin à la contrebande d'armes vers Gaza.

Ma délégation réaffirme également sa préoccupation devant l'augmentation considérable des activités d'implantation de colonies de peuplement, aussi bien en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est, activités qui continuent d'avoir des effets négatifs pour la population. Nous demandons que l'on gèle toutes les activités d'implantation de colonies, y compris la croissance naturelle.

L'Ouganda apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour s'acquitter de ses obligations relatives aux réformes de différents secteurs conformément à la Feuille de route. Nous prenons note des restrictions budgétaires auxquelles elle doit faire face. Nous demandons aux partenaires de développement de verser les contributions annoncées afin de permettre à l'Autorité palestinienne de s'acquitter de ses obligations, notamment le versement des salaires de ses fonctionnaires.

Nous sommes également préoccupés par les divisions persistantes entre les groupes palestiniens qui ont des conséquences néfastes pour l'ensemble des négociations portant sur la question du Moyen-Orient. Les divisions ont eu des conséquences négatives sur la reconstruction et le développement de Gaza. Nous demandons de nouveau aux Palestiniens de régler pacifiquement leurs différends. À cet égard, nous félicitons l'Égypte pour le rôle qu'elle joue pour promouvoir l'unité et la réconciliation palestiniennes. Ma délégation demande à toutes les parties de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil.

En ce qui concerne le Liban, nous sommes fortement préoccupés par les explosions qui ont eu lieu le 14 juillet dans la région de Khirbat Salim et par les blessures qu'elles ont occasionnées à un certain nombre de soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous demandons à toutes les parties de pleinement mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) et de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation au Liban.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, l'Ouganda, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que vous saurez mener à bien les travaux du Conseil pour ce mois. Nous remercions également la Turquie de sa conduite éclairée des travaux du Conseil en juin.

Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernández-Taranco, pour l'exposé mensuel qu'il a fait au Conseil. Cela reste un baromètre important de la situation sur le

terrain et des nombreux défis auxquels nous continuons de faire face dans notre quête de paix et de sécurité dans la région.

Dans les quelques mois qui ont suivi le dernier débat public du Conseil de sécurité sur cette situation (voir S/PV.6123), quelques faits nouveaux encourageants sont intervenus. Fin mars, le 21^e sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu à Doha, au Qatar, a réaffirmé l'Initiative de paix arabe, qui constitue un élément clé des efforts régionaux et internationaux visant à parvenir à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble. Singulièrement, pour témoigner de la sincérité de l'attachement des Arabes à l'égard de la paix et de la coexistence et de leurs bonnes dispositions à cet égard, l'Initiative a été renouvelée, malgré la colère, la méfiance et les tensions qui ont prévalu dans la région après l'attaque militaire criminelle commise par les Israéliens contre la bande de Gaza, au début de l'année. Il faut saisir de toute urgence l'occasion fournie par l'Initiative de paix arabe pour la promotion de la paix.

D'autres faits encourageants sont la réaffirmation du consensus international sur la nécessité et les paramètres d'un accord de paix ainsi que la confirmation du rôle central que joue le Conseil de sécurité dans la réalisation d'un tel accord. Ces faits sont reflétés dans l'adoption par le Conseil d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/14) prononcée le 11 mai 2009, à une réunion ministérielle tenue sous la présidence russe (voir S/PV.6123). Pour donner suite à la résolution 1850 (2008), le Conseil a notamment soutenu de nouveau la solution à deux États, l'irréversibilité du processus de paix et l'appui à la tenue d'une conférence internationale à Moscou cette année sur le processus de paix au Moyen-Orient qui, dans des circonstances appropriées, pourrait constituer une instance importante pour la reprise des négociations de paix que nous recherchons tous.

Comme l'a montré ce débat et d'autres délibérations récentes sur cette question, la réalisation d'une solution juste et durable à la question de la Palestine constitue une responsabilité politique, sécuritaire, juridique, de droits de l'homme, humanitaire et morale ainsi qu'une nécessité pour la communauté internationale qui ne peuvent plus être retardées. Tel a été également le message clairement exprimé dans la déclaration faite par le Quatuor, le 26 juin 2009 à Trieste, ainsi que dans les déclarations

récentes faites par l'Union européenne qui a notamment réaffirmé son engagement envers les principes et la base du processus de paix et qui appuie également le consensus international général qui existe depuis si longtemps en faveur d'un règlement pacifique de la question palestinienne.

Au cours des derniers mois, nous avons aussi repris courage grâce à l'approche plus active et plus équilibrée adoptée par la nouvelle administration américaine du Président Barack Obama à l'égard du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, fondée sur un engagement clair face à la solution à deux États pour la paix et la justice. Le discours du Président Obama prononcé au Caire, le mois dernier, ainsi que les efforts diplomatiques déployés par son Envoyé spécial George Mitchell, ont ravivé l'espoir que les dirigeants des États-Unis, justes et responsables, disposent d'un vaste potentiel pour contribuer positivement à la recherche d'une solution qui permettra de concrétiser les aspirations à la paix et à la sécurité des peuples palestinien et israélien, ainsi que dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

En dépit de ces faits récents, la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, demeure critique et le processus de paix reste gelé, parce qu'Israël continue de violer le droit international, notamment le droit humanitaire et les droits de l'homme, et de rejeter les appels à mettre fin à ses violations, au lieu de chercher véritablement à instaurer la paix sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, et du principe de l'échange de la terre contre la paix, qui sous-tend tous les aspects du processus de paix.

En revanche, les dirigeants palestiniens se sont toujours efforcés de respecter leurs obligations découlant du droit international, des accords conclus et de la Feuille de route. Ils ont fait des concessions historiques et ont réaffirmé à maintes reprises leur engagement envers la paix grâce à la solution à deux États. Ils ont réalisé des progrès bien documentés concernant le respect de leurs obligations pour promouvoir la sécurité et l'état de droit dans les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Ils se sont efforcés, avec l'appui de la communauté internationale des donateurs, d'édifier les institutions du futur État palestinien. Ils ont également continué à rechercher la réconciliation et l'unité nationales tant souhaitées. Tout cela s'est fait malgré le cycle sans fin des violations

israéliennes, notamment de ses obligations en tant que puissante occupante conformément à la quatrième Convention de Genève, aux accords précédents et à ses obligations en vertu de la Feuille de route.

En effet, Israël a sapé à plusieurs reprises la confiance et les progrès par son refus de s'abstenir d'appliquer des mesures illégales, destructrices et unilatérales qui nuisent au résultat des négociations sur les questions essentielles du statut définitif – Jérusalem, les colonies de peuplement, les réfugiés, les frontières, la sécurité et les ressources en eau. Il a continué de créer une situation de fait accompli sur le terrain, érigeant ainsi davantage d'obstacles à surmonter, outre l'oppression et l'humiliation incessantes qu'il inflige au peuple palestinien, y compris la perpétration de crimes de guerre et de violations flagrantes des droits de l'homme.

La crédibilité d'Israël en tant que partenaire de paix reste donc toujours sérieusement remise en question. C'était le cas du précédent Gouvernement, qui avait lancé l'agression militaire israélienne contre Gaza et avait accéléré les activités de peuplement, et c'est encore le cas du Gouvernement actuel, qui continue de bafouer la loi, ce qui attise encore davantage les tensions et fait obstacle à la reprise des négociations.

Dans la bande de Gaza, Israël continue d'imposer de larges privations à la population civile palestinienne, ce qui la traumatise et la terrorise durement. L'incidence catastrophique de l'agression militaire israélienne sur la situation socioéconomique, humanitaire et sécuritaire de Gaza est loin de s'améliorer, étant donné qu'Israël poursuit son blocus de Gaza et empêche sa reconstruction, en violation grave du droit humanitaire international et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009), et en total non-respect des appels répétés en faveur de la levée de son siège inhumain et de la cessation immédiate de l'emprisonnement et de la punition collective qu'il inflige à l'ensemble du peuple palestinien situé dans la bande de Gaza.

À cet égard, nous devons également rappeler que plus de 11 000 Palestiniens restent incarcérés et souffrent dans les prisons et les centres de détention israéliens. Parmi les prisonniers détenus illégalement et arbitrairement se trouvent des centaines de femmes et enfants, ainsi que des représentants officiels élus démocratiquement, et leur nombre ne cesse

d'augmenter avec les arrestations auxquelles procède Israël chaque jour.

En même temps, défiant de manière flagrante le droit international et les exigences de la communauté internationale concernant la cessation de toutes ses activités de peuplement, Israël poursuit la construction de ses colonies et de la barrière, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons, les excavations et l'imposition de centaines de postes de contrôle en Cisjordanie. L'appui zélé de l'actuel gouvernement aux activités illégales de colonisation a encore davantage enhardi les colons, dont les actes de violence et de déprédation à l'encontre des civils et des biens palestiniens se sont nettement intensifiés.

On ne peut plus contester le fait que ces mesures de colonisation illégales et provocatrices visent directement à créer et consolider un grand nombre de faits accomplis sur le terrain afin de modifier la démographie et le caractère du territoire et de préjuger des négociations. En outre, ce mouvement de colonisation est très intense à Jérusalem-Est et aux alentours, le cœur du territoire palestinien, où la vie, les communautés et l'expansion des habitants palestiniens autochtones de la ville sont délibérément bloquées et opprimées par la poursuite agressive de l'annexion de facto par la puissance occupante.

Il est généralement admis que la situation actuelle est anormale, injuste et intenable. Il est cependant regrettable qu'aucune véritable action collective n'ait été entreprise pour y mettre un terme. La question évidente est donc, que pouvons-nous et que devons-nous faire – chacun de nous – pour redresser cette situation?

Le gel des colonies de peuplement et le démantèlement de tous les avant-postes sont les priorités. Pendant le débat d'aujourd'hui, tous les États Membres qui sont intervenus ont accepté unanimement cette demande : un gel immédiat et total des activités de peuplement. La colonisation israélienne détruit la contiguïté, l'intégrité et l'unité des territoires palestiniens occupés depuis 1967, détruisant ainsi la viabilité du futur État palestinien et les perspectives de parvenir à la solution à deux États. Les tentatives visant à minimiser l'importance des colonies, à les dénigrer ou à nous distraire du problème doivent être découragées. Toutes les activités de colonisation, notamment la prétendue croissance naturelle, sont

illégales, contre nature et contraires au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'objectif principal du processus de paix qui est la création d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967.

À cet égard, les tentatives visant à prétendre que l'acceptation par Israël de la solution à deux États est une concession doivent également être découragées. La solution à deux États trouve non seulement son fondement dans les résolutions du Conseil de sécurité, mais elle remonte également à la résolution de partition 181 (II) de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947, à laquelle Israël doit son existence.

Dans le même temps, une autre priorité est de lever le blocage israélien de Gaza et de rouvrir durablement les frontières, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et à l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage. La liberté de circulation des personnes et des biens, notamment l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, les flux commerciaux nécessaires au relèvement de l'économie moribonde et à l'autorisation d'entrée de matériaux de construction et de réserves de carburant suffisantes, est une question urgente.

À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à démarrer immédiatement les projets de l'ONU qui se fondent depuis si longtemps à Gaza et qui seront le point de départ de la reconstruction. La proposition de commencer avec 93 millions de dollars, conformément à la proposition de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a été convenue il y a deux ans – et les fonds sont disponibles – est la première mesure à prendre. La seule partie qui n'accepte pas cette proposition – nous sommes tous d'accord, y compris tous les membres du Conseil – est le Gouvernement israélien. Le Secrétaire général attend une réponse positive du Gouvernement israélien à ce propos.

En outre, nous réaffirmons la nécessité de demander à Israël de répondre des crimes de guerre qu'il a commis contre le peuple palestinien. Aucun État Membre ne doit pouvoir violer la loi de façon si honteuse, systématique et sans complaisance sans en subir les conséquences. Nous attendons donc le rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des

droits de l'homme et demandons un suivi de ses conclusions et recommandations ainsi que de celles de la Commission d'enquête du Secrétaire général. Ceci est essentiel pour mettre fin à l'impunité et au sentiment de grande injustice qu'éprouvent les milliers de victimes et permettre de commencer un véritable processus de guérison. Il ne fait aucun doute que ceci est indispensable pour les perspectives de paix, de réconciliation et de coexistence à long terme.

La communauté internationale doit rester active et constante dans ses efforts visant à faire progresser le consensus international à l'égard du conflit israélo-palestinien qui est au cœur du conflit israélo-arabe. Les événements positifs récents doivent se poursuivre.

Si elle est confrontée à une défiance israélienne continue, la communauté internationale doit utiliser les moyens politiques et diplomatiques à sa disposition – notamment le Conseil de sécurité – pour prendre collectivement les mesures nécessaires pour qu'Israël agisse conformément à la Charte, au droit international et aux résolutions de l'ONU, notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les conflits armés. C'est la seule manière de créer un environnement différent, dans lequel les pourparlers et les efforts de paix auront une véritable chance d'aboutir, de mettre un terme à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes depuis 1967 et de permettre au peuple palestinien d'exercer les droits inaliénables de l'État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ce qui est essentiel pour parvenir à une paix juste, globale et durable dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez dirigé le Conseil au mois de juillet. Je remercie le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco pour son exposé informatif.

Je vais commencer ma déclaration en citant des passages d'une lettre adressée par des habitants courageux de Khirbat Salim au Président du Liban à la suite de l'explosion qui a eu lieu ce mois-ci dans leur village. La lettre a été publiée le 16 juillet dans le journal libanais *Al Mustaqbal* :

« L'explosion du dépôt d'armes dans notre ville de Khirbat Salim est un événement très

dangereux et inquiétant, qui expose au grand jour ce que tout le monde essaie de dissimuler, d'embrouiller et de cacher, autrement dit la présence d'armes illégales et leur stockage dans des zones civiles et dans des entrepôts à proximité de nos enfants par une organisation qui représente une menace pour nos intérêts et la tranquillité de nos vies.

La politique que nous avons adoptée jusqu'ici, à savoir de cacher ce qui se passe en réalité, en avançant de nombreux prétextes liés à la sécurité, permet en fait aux éléments armés de faire prévaloir leurs intérêts aux dépens du bien-être et de la prospérité du peuple libanais. »

La lettre poursuit ainsi :

« Nous voulons dire aux dirigeants du Hezbollah que nous ne sommes pas si naïfs. Nous savons très bien faire la différence entre le bruit des tirs ordinaires et l'explosion de bombes à sous-munitions et autres matériaux explosifs. Nous avons suffisamment ressenti la douleur et les désastres de la soi-disant victoire de juillet 2006. Si, comme vous le prétendez, vous liez votre activité à la religion et à Allah, vous devez alors débarrasser les zones habitées des armes et des munitions, ainsi que de tout ce qui constitue une menace pour nos vies. »

Cette explosion, qui s'est produite il y a 13 jours, a exposé le monde à un phénomène dangereux contre lequel Israël le met en garde depuis des années. Il a prouvé que l'organisation terroriste du Hezbollah, épaulée par ses deux parrains – des États Membres de cette Organisation – continue d'opérer activement au sud du Litani en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), comme ce Conseil en a été informé la semaine dernière par le Secrétaire général adjoint Le Roy. Ce grave incident – le plus grave d'une série de violations commises par le Hezbollah, ces trois dernières années – montre au monde la réalité explosive qui prévaut sur le terrain.

Elle renforce encore les difficultés qui compromettent l'application de la résolution 1701 (2006), autrement dit un embargo non appliqué sur les armes le long de la frontière entre le Liban et la Syrie et la présence du Hezbollah sur le terrain. Ce groupe terroriste menace Israël, le Liban et la région à mesure qu'il construit ses infrastructures militaires, tant au nord qu'au sud du Litani.

Surtout, l'explosion à Khirbat Salim a démontré que le travail du Conseil de sécurité au Liban est nécessaire et urgent. À cet égard, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé, le 23 juillet, des consultations et une séance d'information du Département des opérations de maintien de la paix. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Les violations répétées des exigences du Conseil par le Hezbollah montrent bien le danger que représente l'Iran pour notre région. Du Sud-Liban à Gaza, l'armement, l'entraînement et le financement des terroristes ont tous le même certificat d'origine : Téhéran. Le Gouvernement iranien demeure le principal parrain du terrorisme dans le monde. Il sabote le processus de paix. Il menace la stabilité des pays de la région.

En outre, l'Iran poursuit ses efforts pour mettre au point des armes nucléaires, ainsi que des missiles à longue portée. Cela constitue une menace claire à la paix et à la sécurité. Ces sombres réalités traduisent un avenir intenable. Le Conseil de sécurité a déjà examiné ce phénomène dangereux, mais il reste encore beaucoup à faire sur cette question également. Nous demandons au Conseil d'agir d'urgence et efficacement pour mettre fin à la menace nucléaire iranienne et empêcher les ingérences terroristes de l'Iran. Le Conseil doit examiner des moyens plus efficaces de faire respecter son embargo sur les armes le long de la frontière libano-syrienne. Il devrait renforcer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et les forces armées libanaises et définir des critères clairs pour désarmer et démanteler le Hezbollah.

En ce qui concerne Gaza, le Conseil ne saurait éluder le deuxième front terroriste auquel Israël est désormais confronté, à savoir le fait que Gaza soit dirigé par le Hamas. Nous ne pouvons feindre d'ignorer que des armes meurtrières sont acheminées en contrebande à Gaza, accélérant ainsi malheureusement la perspective d'un nouveau conflit militaire. Comme l'a reconnu M. Robert Serry récemment dans un rapport, Israël a annoncé avoir détecté pas moins de 330 mortiers, 37 roquettes, et environ 40 armes antichars, 46 missiles antiaériens et 17 tonnes d'explosifs entrés en contrebande à Gaza.

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie du renforcement du potentiel militaire du Hamas et démontrent sa volonté de provoquer un autre conflit. L'organisation terroriste Hamas continue de rejeter les

exigences posées par la communauté internationale, à savoir la reconnaissance de l'État d'Israël, la fin de la violence et l'acceptation des accords précédemment conclus entre Israël et les Palestiniens.

Israël veut la paix. Notre désir de paix s'enracine dans notre aspiration à un avenir où Israéliens et Palestiniens auront mis fin à la souffrance et au deuil qui frappent depuis trop longtemps notre région. Nous souhaitons un avenir meilleur, un avenir où Israël et tous ses voisins arabes pourront réaliser leurs aspirations et concrétiser leur rêve de mener une vie normale, pacifique et créative.

La paix ne peut se construire qu'au moyen de négociations directes entre les parties elles-mêmes. Nos partenaires dans le processus de paix doivent admettre qu'Israël a toujours été et restera la patrie éternelle du peuple juif. Comme le Premier Ministre israélien l'a déclaré récemment, si les Palestiniens reconnaissent Israël en tant qu'État juif, nous sommes prêts à nous entendre sur un accord de paix véritable, sur un État palestinien démilitarisé vivant aux côtés de l'État juif.

Cette année, Israël a pris plusieurs mesures fructueuses pour coordonner la sécurité et faciliter les déplacements des Palestiniens, renforcer les forces de sécurité palestiniennes et améliorer l'économie palestinienne. Ainsi, 152 barrages routiers ont été soit démantelés, soit maintenus ouverts plus longtemps pour permettre le passage. Ces mesures améliorent la vie des Palestiniens en Cisjordanie et représentent des initiatives importantes en faveur du renforcement de la confiance. Un comité ministériel spécial, dirigé par le Premier Ministre, a été créé pour favoriser les projets et l'intégration économiques entre Israël et la Cisjordanie. Ces efforts, parmi lesquels la création d'une zone industrielle à Djénine, la mise en place d'une entreprise d'exportation agricole à Jéricho et la construction d'une infrastructure touristique le long du Jourdain, ne sont qu'un début. Ce sont néanmoins des moyens concrets de poser les fondements de la coexistence dans notre région.

Dans le courant de ce mois, l'Envoyé du Quatuor au Moyen-Orient, M. Tony Blair, a salué publiquement les efforts concrets déployés par Israël pour promouvoir la paix. Il a noté que ces mesures n'ont pas été suffisamment saluées ni reconnues par les membres de la communauté internationale.

Israël continue de demander la reprise immédiate du dialogue politique avec l'Autorité palestinienne. Israël continuera d'édifier la paix sur des bases qui encouragent le progrès dans les domaines liés à l'économie, à la politique et à la sécurité. Nous demandons à tous nos voisins de traduire dans les faits l'esprit de l'Initiative de paix arabe. Certes, des dangers et des menaces demeurent. En Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes ont réussi à contenir les activités terroristes. Toutefois ces succès n'ont pas encore permis de faire diminuer véritablement la menace qui existe.

Nous nous trouvons désormais à un tournant décisif. L'une des possibilités qui s'offrent à nous est la voie du terrorisme et de la haine. C'est la voie du Hamas, du Hezbollah et de la terreur. C'est aussi la voie de l'Iran. Elle propose la violence et non la vision; l'affrontement et non la coexistence. Mais une seconde voie s'offre aussi à nous. C'est la voie de la paix, de la prospérité et du respect mutuel. C'est la voie d'un avenir meilleur pour tous dans notre région assiégée. Elle propose l'espoir pour tous nos peuples. Israël, pour sa part, a clairement choisi de poursuivre la voie de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation est persuadée que votre sagesse, votre savoir et vos talents diplomatiques permettront à cet organe de s'acquitter dûment de ses devoirs. Je voudrais aussi remercier sincèrement votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Turquie, l'Ambassadeur Baki İlkin, de la manière compétente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Avec son équipe, il est parvenu à gérer avec succès plusieurs crises et à surmonter plusieurs situations difficiles. Je tiens également à remercier M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé détaillé et complet.

Une fois encore, nous sommes réunis pour débattre de la situation au Moyen-Orient, et une fois encore, la paix et la région sont confrontées à des menaces et à des défis importants. Ce qui était censé être l'année de la paix et des possibilités nouvelles a commencé par une guerre systématique d'Israël contre Gaza. De fait, pour chaque appel lancé en faveur de la

paix, Israël construit une colonie de peuplement. Pour chaque mesure que la communauté internationale prend en faveur de la création d'un État palestinien, Israël soumet sa propre définition de cet État et impose ses conditions : pas de contrôle sur l'espace aérien et maritime ni sur les points de passage, pas d'armée, par de territoire d'un seul tenant, pas de souveraineté, pas de Jérusalem et pas de retour des réfugiés. Il n'y a qu'une chose à laquelle Israël dise oui, c'est la responsabilité de ce soi-disant État de garantir la sécurité d'Israël. Dans ce contexte, on peut se demander qui défendra la Palestine et le peuple palestinien? Qui défendra le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leur patrie? Qui défendra Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem? Qui défendra le processus de paix?

Au milieu de cette situation précaire et, encore une fois, à partir du Liban où l'Initiative de paix arabe avait été adoptée en 2002, le Président libanais, le général Sleiman, a réaffirmé l'importance de cette initiative lorsqu'il a affirmé que « l'Initiative de paix arabe est l'occasion de parvenir à une paix juste et globale ». Il a exhorté les États-Unis et l'Europe à « faire davantage pression sur Israël pour qu'il accepte une initiative de paix équitable ».

Nous étions véritablement remplis d'espoir lorsque nous avons entendu les déclarations faites par divers dirigeants du monde entier qui soulignaient l'importance de l'Initiative de paix arabe, la nécessité de mettre un terme aux colonies de peuplement et de trouver une solution à la crise humanitaire à Gaza.

Aujourd'hui plus que jamais, notre volonté de parvenir à la paix doit l'emporter. La paix n'est pas seulement un choix. Elle était et continue d'être une nécessité que nous nous devons de traduire dans les faits. Nous pensons que la conférence à venir qui aura lieu à Moscou devrait avoir pour base les principes directeurs bien établis du processus de paix, tels que les principes de la Conférence de paix de Madrid, l'Initiative de paix arabe dans sa totalité et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour ce qui est de la conférence de Moscou, il faudra réellement s'attacher à parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous le devons aux générations futures de la région et du monde entier.

J'en viens maintenant aux questions relatives au Liban. Presque trois ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006) qui a mis fin à l'agression d'Israël contre mon pays, le message du

Président libanais est clair : le Liban reste attaché à la pleine mise en œuvre de cette résolution. Le Liban demande de nouveau à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu de cette résolution et qu'il mette fin à ses violations.

Presque trois ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006), nous souffrons toujours quotidiennement au Liban des violations israéliennes. Israël continue de violer le territoire et l'espace maritime et aérien du Liban. Le Secrétaire général, au paragraphe 63 du dixième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2009/330), demande clairement à Israël de cesser immédiatement tous survols du territoire libanais, qui constituent des violations de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006).

Israël continue son occupation de la partie nord de Ghajar, en violation de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006). Au paragraphe 64 du même rapport, le Secrétaire général constate avec inquiétude que les Forces de défense israéliennes ont continué d'occuper une partie du village de Ghajar et qu'aux termes de la résolution 1701 (2006), Israël doit achever de se retirer de cette zone. Israël continue d'occuper les fermes de Chebaa et les collines de Kfâr Shouba, en violation de la souveraineté de notre territoire.

Et comme si toutes ces violations ne suffisaient pas, les autorités libanaises ont également démantelé les réseaux d'espionnage israéliens qui sont en violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Non seulement Israël fournit avec retard les informations sur les données d'impact des millions de bombes à sous-munitions utilisées par Israël pour pilonner le Liban pendant la guerre de juillet 2009, tuant ou mutilant de centaines de civils libanais, les représentants israéliens bombardent le Liban de menaces publiques. Il s'agit de déclarations hostiles et de menaces de lancement d'une guerre massive et destructrice.

Toutes ces violations ont pour but de déstabiliser le Liban et de menacer sa sécurité. Elles représentent une menace à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région et ne font qu'exacerber les tensions déjà existantes, alors que des efforts sérieux sont déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable.

En ce qui concerne les incidents qui ont eu lieu il y a deux semaines dans le sud du Liban, ma délégation a déjà exprimé sa position sur la question dans sa lettre du 22 juillet 2009. Une commission d'enquête conjointe de l'armée libanaise et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été créée. L'enquête est en cours, et les résultats préliminaires de l'enquête montrent que les armes et les munitions trouvées sont des restes de la guerre de juillet 2006. Comme nous attendons toujours les résultats définitifs de l'enquête, nous refusons de préjuger de ses conclusions et nous rejetons toutes les accusations lancées par Israël relatives à l'existence d'une contrebande d'armes dans la zone d'opérations de la FINUL.

Dès que l'on parle du Sud-Liban, on pense immédiatement à la FINUL. La FINUL, qui est présente dans cette zone depuis 1978, l'année de la première invasion israélienne par Israël, fait désormais partie du tissu social de la région. La Force, tout comme les civils libanais, a essuyé des pertes lors des différentes actions israéliennes menées soi-disant en « légitime défense ». Les événements connus sous le nom de Cana 1 et de Cana 2 sont là pour nous le rappeler. Une bonne compréhension de la culture et des traditions sociales de la population et une coopération et une consultation étroites avec l'armée libanaise ont permis à la FINUL de mener à bien son action et renforceront son rôle important et sa bonne réputation dans le sud.

La communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent être pleinement conscients de l'intention d'Israël de modifier le statu quo, notamment en essayant de créer de nouveaux faits le long de la Ligne bleue, en nous provoquant et en créant de nouvelles réalités sur le terrain. Ceci explique nos appels répétés pour que des progrès véritables et durables soient réalisés et pour que l'on passe de cette cessation des hostilités précaire à un cessez-le-feu permanent.

Dans le cadre de la résolution 1701 (2006), la FINUL est chargée de défendre les civils et d'empêcher une autre agression israélienne contre le Liban. Dans ce contexte, le 4 juillet, mon gouvernement a envoyé à l'ONU une lettre qui demandait la prorogation du mandat de la FINUL pour une année supplémentaire et sans aucun amendement. Tout en attendant avec impatience la prorogation de la FINUL sans aucun changement de son mandat ou des règles et du concept des opérations pertinents, ma délégation tient à

remercier tous les pays fournissant des contingents et tous les soldats de la paix pour leur courage et leurs efforts sans relâche pour maintenir la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Falouh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également l'ancien Représentant permanent de la Turquie, pays ami, ainsi que sa délégation pour la façon remarquable et éclairée dont ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Je remercie M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé.

L'expérience du passé, récent ou éloigné, nous montre que ceux qui choisissent la voie de la guerre et de la force pour réaliser des objectifs politiques n'obtiennent que destruction. C'est le cas d'Israël aujourd'hui. Israël continue d'insister sur le recours à la force pour imposer l'occupation, l'illégalité, l'oppression et l'injustice à des peuples. Quand nous disons « aujourd'hui », nous faisons allusion non seulement aux six décennies d'occupation, mais également aux 17 années qui se sont écoulées depuis le début des négociations de paix à Madrid. Ces négociations ont simplement porté préjudice aux perspectives de paix et les ont assombries. La seule contribution positive du processus de paix est qu'il a révélé la vérité évidente qu'Israël est le principal obstacle à la réalisation de la paix attendue de longue date.

La Syrie, en tant qu'État arabe, pense que la paix est un objectif stratégique qui suppose la restauration de tous les droits et le retour de tous les territoires occupés. Alors que les États arabes ont cherché à réaliser la paix en adoptant l'Initiative de paix arabe il y a sept ans au sommet de Beyrouth de 2002, Israël, au lieu de répondre positivement, a commis de nouveaux crimes, intensifiant sa construction de colonies de peuplement et son agression contre les Palestiniens, les Libanais et les Syriens; entreprenant de fréquentes manœuvres militaires extensives et provocatrices à ses frontières; créant des réseaux d'espionnage au Liban et y faisant planer à maintes reprises la menace de la guerre. Dans son discours le plus récent, le Premier Ministre Netanyahu a clairement rejeté l'objectif requis qui est de réaliser la paix au Moyen-Orient et tous les

fondements du processus de paix déterminés par la communauté internationale au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis le début du processus. Son rejet de la nécessité d'une paix sur toutes les voies réaffirme le manque de la part d'Israël d'une volonté réelle d'instaurer la paix dans la région et l'absence d'un partenaire israélien dans le processus de paix.

Les Palestiniens vivent sous le joug de l'occupation depuis plus de six décennies, au cours desquelles ils ont enduré les pires formes d'injustice et d'assujettissement et Israël a poursuivi ses escalades et ses agressions en confisquant les terres, en construisant son mur de séparation raciste, en poursuivant ses activités d'implantation de colonies de peuplement et en attaquant les fermiers palestiniens et les activistes internationaux. Malgré tous ces actes illégaux et immoraux, Israël jouit d'une impunité que l'opinion publique arabe et internationale a du mal à comprendre.

Notre séance d'aujourd'hui coïncide avec le cinquième anniversaire de l'adoption par la Cour internationale de Justice de son avis consultatif consacrant l'illégalité du mur de séparation et demandant à Israël de le détruire. Israël continue de rejeter tous les appels internationaux à cette fin, et Jérusalem occupée vit les moments les plus douloureux de son histoire puisque l'agression vicieuse menée par Israël, y compris les fouilles faites sous la mosquée Al-Aqsa et la campagne de destruction des maisons palestiniennes, menace son existence même et ses identités musulmane et chrétienne. Que pouvons-nous dire devant l'image de Palestiniens forcés de détruire leurs propres maisons et chassés au nom du contrôle israélien et de la judaïsation de Jérusalem? Près de 2 millions de Palestiniens ont été chassés dans le cadre de cette nouvelle campagne de nettoyage ethnique, qui, sous le couvert de ce que les personnalités politiques israéliennes appellent la « juiveté » de l'État d'Israël, représente les pages les plus sombres de l'activité humaine que nous croyions fermées à jamais.

Les habitants palestiniens de Gaza continuent de souffrir du blocus de Gaza. Après les centaines de victimes causées par l'agression israélienne à Gaza, ma délégation a étudié le rapport que la Commission d'enquête indépendante dépêchée par le Secrétaire général à Gaza a établi sur les crimes commis par Israël contre les biens de l'ONU et les civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants. Le rapport fait état de l'emploi du phosphore blanc par Israël et de sa responsabilité pour les morts et les

blessés enregistrés dans les bâtiments de l'ONU et pour la destruction de ces bâtiments – des actes qui constituent tous des crimes de guerre. Le rapport fait également état des conclusions de la Commission concernant l'utilisation par Israël de femmes, d'enfants et de personnes âgées de Gaza comme boucliers humains et de sa destruction intentionnelle des infrastructures de l'ONU à Gaza.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier doivent donc demander la levée immédiate du blocus injuste imposé par Israël au peuple palestinien à Gaza et l'ouverture de tous les postes frontières donnant accès à Gaza. Je tiens aussi à mentionner la nécessité de garanties internationales qu'Israël ne détruira pas les infrastructures, les installations et les bâtiments qui ont été ou seront remises en état, en application des recommandations de la Commission d'enquête dirigée par M. Ian Martin. Les dirigeants israéliens doivent répondre de leurs crimes répétés, considérés du point de vue légal comme des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Israël continue de refuser de restituer le Golan syrien occupé à sa patrie, la Syrie, et d'appliquer les décisions de la communauté internationale, y compris la résolution 497 (1981). Les pratiques israéliennes dans le Golan syrien occupé ont dépassé les limites légales et morales, notamment la détention forcée récente de Fahd Louay Shker, âgé de 2 ans, sous le prétexte qu'il est né hors d'Israël quand ses parents étudiaient en Syrie. Israël poursuit ses politiques terroristes et oppressives contre des citoyens syriens, confisquant leurs terres, les emprisonnant, élargissant les colonies de peuplement et semant de mines terrestres. Nous rappelons que les mines israéliennes dans le Golan syrien ont fait 531 victimes, dont 202 morts, la plupart étant des enfants, et ont handicapé à vie 329 personnes.

Israël continue de refuser aux citoyens syriens dans le Golan syrien occupé d'emprunter le passage de Kounaïtra passe se rendre dans leur patrie. Tout cela a lieu au moment où Israël, qui prétend être un État démocratique qui respecte les droits de l'homme, maintient prisonniers depuis plus d'un quart de siècle dans ses geôles plusieurs citoyens syriens, de même que 11 000 Palestiniens.

À cela il faut ajouter les nombreuses déclarations hostiles faites par les dirigeants israéliens qui militent

contre la paix. La question qu'on se pose alors est la suivante : Israël peut-il être un partenaire dans le processus de paix, alors ses Gouvernements actuel et passés – le dernier étant le plus extrémiste de l'histoire d'Israël – ont tant ouvertement qu'en secret, depuis le début du processus de paix, bloqué toute possibilité de parvenir à un accord de paix?

Nous venons d'entendre la déclaration faite par le représentant d'Israël concernant la nécessité de mettre un terme à la contrebande d'armes à la frontière syro-libanaise. Mais nous constatons que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2009/330), les rapports de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les informations fournies par les autorités libanaises contredisent ce que le représentant israélien a dit. Chacun le sait aujourd'hui.

Il s'agit d'une tentative désespérée de la part d'Israël de détourner l'attention de la communauté internationale des crimes qu'il a commis dans la Palestine occupée, dans le Golan syrien et au Liban. C'est également une tentative de dissimuler ses 4 268 violations de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006) commises depuis 2006. Ce ne sont pas seulement des violations flagrantes de la résolution 1701 (2006); cela constitue également des menaces à la paix et à la sécurité dans la région. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité doit amener Israël à répondre de ces violations et doit prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin.

La Syrie a choisi une paix juste et globale. C'était un choix stratégique fondé sur les mandats bien connus établis dans des résolutions constitutives de la légitimité internationale. Cela signifie le retour de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

L'occupation continue milite contre la paix et exige que l'on prenne toutes les mesures possibles pour y mettre fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste plusieurs orateurs sur ma liste pour la présente séance. J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 25.